

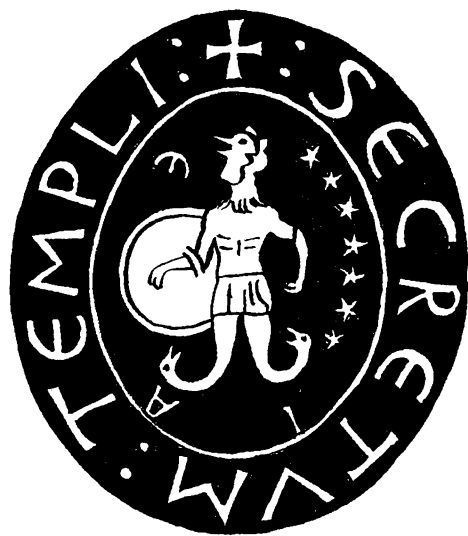
Paul
de SAINT-HILAIRE

LES SCEAUX TEMPLIERS

Préface de
Jean-Marie AUZANNEAU



En Panthée
accompa-
gné des lettres grec-
ques iota, alpha,
oméga et de sept
étoiles.



Nous sommes le 23 septembre 1307 au monastère de Maubuisson. Dans quelques instants, l'archevêque de Narbonne, Gilles Aycelin, remettra sa charge de garde du grand sceau. Une aventure fabuleuse prendra fin et le premier grand procès de l'histoire débutera en France. Que dit le registre du trésor des chartes à ce sujet (Reg. XLIV ^o 3)? « L'an du Seigneur 1307, le jeudi après la fête du bienheureux apôtre Matthieu, le roi se trouvant au monastère royal de la bienheureuse Marie, près de Pontoise, le sceau fut transmis à Maître Guillaume de Nogaret, chevalier, au moment où fut décidée l'arrestation des templiers ». Tragique coïncidence pour ceux qui avaient largement usé de l'emploi des sceaux tout au long des XII^e et XIII^e siècles : leur principal détracteur sera le garde du grand sceau en personne.

Si la sigillographie n'a pas été inventée au moyen âge, elle a eu le mérite de s'y développer très vite, bénéficiant d'un terrain propice. A cette époque, peu de gens savaient écrire. Les intéressés faisaient précéder leurs noms d'une croix, tout en multipliant les témoignages. C'est pourquoi l'usage des sceaux devint rapidement nécessaire pour donner foi aux actes publics. Par le sceau, la permanence et la personnalité de l'individu furent attestées. Il remplacera au XII^e siècle seing ou la signature par la croix. Les hommes d'Église et de robe, plus instruits, officialisèrent son emploi. Le sceau deviendra alors le symbole de l'autorité par excellence.

L'étude des sceaux est une des plus précieuses sources de renseignements sur une époque révolue et mal connue. Selon Millin, en 1811 : « La sphragistique — appelée encore la sigillographie — ou connaissance des sceaux, est une source féconde d'instruction; on y trouve la solution d'une infinité de questions, et les éclaircissements les plus curieux pour l'histoire, les généalogies, les usages, les costumes... On y observe les progrès de l'art de la gravure. La sphragistique est la soeur de la numismatique ». Cet auteur avait bien raison et, en 1880, G. Demay va publier « Le costume au moyen âge d'après les sceaux », somme considérable de renseignements sur le costume royal ou de majesté, le vêtement féminin, l'habillement chevaleresque, les vêtements de chasseurs, de maires et d'échevins, de prêtres et d'évêques, de personnes divines et de saints.

Lorsqu'on scelle un acte, on en confirme son authenticité. Quand on scelle une missive, on atteste de son aspect confidentiel. Cicéron écrivait à son frère Quintus, gouverneur d'Asie, en ces termes: « Que votre sceau ne soit pas comme un vase qu'on abandonne à tout usage; qu'on ait pour lui le même respect et le même ménagement que pour votre personne; qu'il soit le témoin fidèle de votre volonté, mais non le vil instrument de celle d'autrui ». C'est la raison pour laquelle la matière du sceau, sa couleur, sa forme, son attache, ses inscriptions, son emplacement, obéissent au moyen âge à des règles strictes.

Pour décrire une charte, on donne tout d'abord la forme du sceau, de son attache et sa dimension. Il peut être plaqué, pendant, rond, ovale, octogonal, en ogive, en écusson, en losange, piriforme, rectangulaire, grand ou petit. L'attache peut être en cuir, en parchemin, en cordonnet, en soie, en fils d'or ou de soie, présentée en simple ou double queue. Vers la moitié du XIIIe siècle, l'attache dans le parchemin lui-même, est découpée en une ou plusieurs bandes appelées lemnisques. D'une ou plusieurs couleurs, les lacs sont tressés et cordelés, souvent à cette époque de soie rouge et jaune, « scellés en las de fil ouvré à l'eschiquier ».

Les inscriptions des sceaux sont parfois difficiles à déchiffrer, car ils comportent de nombreuses abréviations, comme un S' pour SIGILLUM, B.M. pour BEATAE MARIAE ou DOM. pour DOMINI. Elles comportent aussi des resserrements de mots entre les initiales et les finales, toujours pour gagner un maximum de place, comme FRIS pour FRATRIS, DNS. pour DOMINUS. On peut aussi remarquer que les erreurs ou les fautes des orfèvres ou tailleurs de sceaux peu scrupuleux sont fréquentes dans les inscriptions.

La plupart des chartes portent plusieurs sceaux. Leur emplacement n'est pas le fruit du hasard mais correspond à un ordre de préséance. Comme l'indique le « Dictionnaire de sigillographie pratique » de Chassant et Delbarre (1809): « La place d'honneur est à l'extrême gauche ou bien au milieu. Celui qui l'approchait le plus en dignité scellait immédiatement à sa droite, ainsi de suite, le plus humble à l'extrême droite. Lorsque le plus grand personnage tenait la place du milieu, le plus grand après lui se rangeait à sa gauche et le plus considérable après celui-ci prenait sa droite. Le suivant en dignité retournait à la gauche, et ainsi de suite ».

Les lettres missives et les actes secrets étaient aussi scellés avec minutie. Quatre méthodes avaient cours au XIII^e siècle, selon Delisle dans ses « Notes sur les sceaux des lettres closes ». (1856, Bibliothèque de l'École des chartes).

– 1. *En pliant la lettre à laquelle on faisait une ou deux incisions pour faire passer par tous les plis des lacs de soie, ou une bandelette de parchemin dont les bouts étaient fixés sous la cire et scellés.*

– 2. *En découpant au bas de la lettre une queue de parchemin et pliant la lettre à laquelle on faisait une ouverture pour passer la queue : celle-ci, également scellée à son extrémité, servait encore à mettre l'adresse.*

– 3. *En pliant la lettre qu'on mettait sous une bande qui recevait l'adresse, et dont les bouts étaient pris dans la cire, recouverte ou non d'un papier.*

— 4. Et enfin en disposant les plis d'une lettre de manière à ce que les deux extrémités opposées puissent s'engager l'une dans l'autre, et recevoir à leur point de jonction l'empreinte de cire.

23 septembre 1307, Guillaume de Nogaret est nommé garde du grand sceau royal. Neuf mois plus tard, soixante-douze templiers sont interrogés à Poitiers. Cette fois, ce n'est pas du sceau du temple d'Aquitaine que seront revêtues les pièces du dossier. L'historien allemand Schottmüller publiera à Berlin en 1887, les minutes latines des dépositions faites à Poitiers du 27 juin au 1er juillet 1308 par les templiers. Sur les soixante-douze entendus, trois procès-verbaux seulement relatent la déposition des trente-trois templiers interrogés par le pape Clément V.

Les textes sont écrits à la main sur des parchemins en rouleau, cousus ensemble, mesurant 1,50 m de long et 60 cm de large. Ils portent sur leurs coutures et en finale le monogramme des deux notaires et le sceau des cardinaux enquêteurs. « Et moi, Imbert Verzellan, clerc de Béziers, notaire public par autorité apostolique, j'ai transcrit mot à mot... et j'ai signé de mon sceau en même temps que lui -- Nicolas Frédéric de Maccrata -- sur la couture et ici à la fin... sur l'ordre du révérend père le seigneur Béranger susdit... lequel a ordonné d'apposer son sceau personnel sur cette transcription. J'ai signé au-dessous et signé de mon sceau suivant la règle ».

L'ordre du Temple agonise et va s'éteindre avec ses interrogations inachevées. Il nous reste à ce jour de son inoubliable passé controversé plus d'une centaine de sceaux. Méthodiquement répertoriés, analysés, étudiés au cours de nombreuses et patientes années de recherches dans toute l'Europe, Paul de Saint-Hilaire nous les livre aujourd'hui. Sa passionnante approche de l'esprit du Temple à travers ses sceaux ne peut laisser indifférents les médiévistes distingués et tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux templiers.

Le seigneur de Coucy, blessé mortellement en Terre sainte, navré comme on disait autrefois, jeta son sceau à la mer après l'avoir utilisé

PRÉFACE

une dernière fois sur la lettre qu'il adressa à sa « douce amie », la dame de Fayel :

« La lettre fist escrire ainsy...

Lors l'a ploïé et scellée

Et puis, sans faire demourée

Son seel geta en la mere ».

Il était en effet d'usage, quand un chevalier mourait, de briser son sceau-type ou de l'enfermer dans son tombeau pour que personne ne puisse en abuser.

Véritable testament sigillaire, cet ouvrage de référence remplira désormais son rôle conservatoire. L'empreinte des templiers ne pourra plus être déformée dans un prisme pseudo-historique, prônée tant par les partisans de l'Abraxas que par ceux de l'Agnus-Dei.

Jean-Marie AUZANNEAU

J'ignorais certes, le jour où je décidai de répertorier les sceaux de l'ordre du Temple conservés dans les dépôts d'archives et les musées, au sein de quel univers curieux allait m'entraîner cette spécialisation à laquelle me conviaient mes études. En fait et sans le savoir encore, j'ouvrais par là une voie nouvelle, jamais frayée, vers l'élucidation de cet ésotérisme templier qui avait tant intrigué les érudits du siècle dernier, le secret des mystérieuses pratiques reprochées à ces chevaliers, qui leur valurent en 1307 l'emprisonnement dans les geôles de Philippe le Bel, puis la condamnation par le pape Clément V.

Je m'aperçus très vite combien ces sceaux étaient méconnus, mal interprétés. On se répétait les mêmes erreurs, on en rajoutait. La plus grande fantaisie présidait à des commentaires souvent délirants. L'un faisait sans sourciller, d'une empreinte poitevine la boule magistrale ; l'autre empruntait un contre-sceau aux Hospitaliers pour l'ériger en marque du prieuré secret de l'ordre ! Un troisième, confondant les sceaux du précepteur de France et du grand maître, travestissait ce dernier en *Magister de constructeurs*... Mais la palme revient sans conteste à celui qui affirma avoir trouvé dans l'intaille antique d'un contre-sceau, la preuve irréfutable de la découverte par les templiers de... l'Amérique ! J'en passe, et des meilleures.

J'ai pris le parti de taire les noms de ces marchands de viande creuse et de limiter à mon avant-propos l'évocation de leurs élucubra-

tions. La liste en serait trop longue. Ces aberrations n'ont d'ailleurs été rendues possibles que par l'absence d'un inventaire systématique des empreintes sigillaires laissées par les templiers. Au lieu d'une dizaine, en fait, on en connaît plus de cent. Leur identification grâce aux suscriptions des actes scellés permet d'en opérer le classement raisonné, et leur analyse renvoie aux oubliettes les commentaires farfelus qu'on a vu se répandre jusque dans les ouvrages réputés les plus sérieux.

Ce simple essai de classification montre que dans l'ordre du Temple, comme chez les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, chaque dignitaire usait d'un sceau propre, dont les motifs emblématiques obéissaient à des règles strictes puisqu'ils n'ont pas varié durant les presque trois siècles d'existence templière.

Le grand maître, ainsi que nous le désignerons bien qu'il ne soit jamais qualifié autrement que de *Magister humilis*, se réservait pour son usage sur ce qu'on appelait la *tube*, la coupole du Temple du Seigneur, siège de l'ordre, tandis que le *visiteur citra mare*, ou cismarin, scellait des deux cavaliers fameux, à califourchon sur la même monture, se partageant ainsi les deux faces de la boule d'argent prévue par la règle de l'ordre.

En Occident, le maître de France usait de la rotonde du temple de Paris, qui était une copie de celui de Jérusalem, avec un curieux Abraxas en guise de contre-sceau. Un agnus Dei servait au maître d'Angleterre, contre-scillé par le chef tranché de saint Jean-Baptiste. Le maître du Poitou employait pour sa part un écu chargé de la croix pattée. Celui d'Aragon, après avoir imité son confrère anglais, abandonnera l'agnus Dei à la Provence pour adopter à l'instar du temple des Pouilles, un sceau équestre simple. Quant au maître de Hongrie, il se servira d'une tête barbue posée de face, que les Allemands remplaceront tardivement par une aigle sur son aire.

Bailliages et préceptories empruntaient aux temples provinciaux leurs emblèmes ci-dessus décrits, qu'ils brisaient à leur convenance, souvent de meubles régionaux. Les commanderies et maisons adop-

tèrent un château à trois tours, sinon une croix pattée ou tréflée dans le champ. Les chevaliers enfin et les sergents faisaient généralement usage de leur blason familial ou personnel.

L'examen approfondi des sceaux templiers auquel je me suis livré m'a conduit à d'étonnantes conclusions, neuves et souvent inattendues. La majorité d'entre eux par exemple, tire ses symboles et emblèmes de l'Apocalypse. La matrice dont on conserve le plus d'empreintes est paradoxalement celle qu'on a prétendu la plus secrète, à savoir le contre-sceau à l'Abraxas. Le type le plus courant et le plus commun dans l'ordre est l'agnus Dei, ignoré des auteurs spécialisés. Mais le plus singulier est à coup sûr la profusion de motifs gnostiques, susceptibles d'expliquer à la fois les pratiques reprochées aux templiers et leur condamnation par Rome.

On ne doit pas sous-estimer les difficultés éprouvées à lire et à interpréter avec toute la rigueur souhaitable des empreintes souvent frustes et de petite taille. Beaucoup de travail reste à faire et il n'est pas impossible que des recherches plus poussées dans les dépôts d'archives et les musées ne permettent d'autres découvertes de la même veine. Ni que celles-ci finissent par éclairer d'un jour différent l'histoire controversée du Temple.

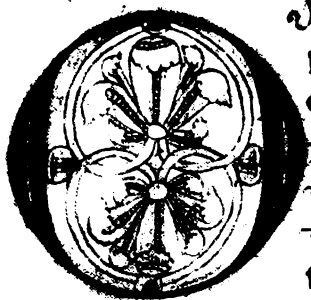
Cependant, l'indigence des sources sigillographiques exploitées jusqu'ici s'avère si grande que malgré les apparences et l'oeuvre accomplie, mon catalogue reste incomplet. Bien des sceaux et des matrices ne sont pas inventoriés et l'on ignore pratiquement tout des usages sigillaires du Temple en Portugal, Autriche, Tchécoslovaquie, Bulgarie où l'ordre était puissant et les commanderies nombreuses; de même que ne sont pas connus les emblèmes des maréchaux, sénéchaux, grands commandeurs et autres dignitaires templiers d'Orient.

Dans certains cas heureusement rares, les originaux ayant été soit perdus, soit détruits, ou bien encore qu'une raison technique en ait empêché l'accès ou la reproduction, je n'ai pu fournir la représentation du sceau décrit. J'en ai laissé l'emplacement libre afin que le lecteur puisse lui-même compléter sa collection.

Qu'il me soit enfin permis de remercier mesdames et messieurs les conservateurs et archivistes qui, tant à Paris qu'en province ou à l'étranger, m'ont autorisé et souvent facilité les recherches dans leurs dépôts et bibliothèques.

Paul de SAINT-HILAIRE

LA SPHRAGISTIQUE TEMPLIÈRE



Incipit prologus regule pau-
perum comitum. et templariorum
OMNIBUS in filomonici
primis sermo huius
tangit quicunque pauperes uolun-
tates sequi contempnunt. et
sumo ac uero regi militare an-

impurare cupiunt. ut obedientie et maturi pel-
lam afferre intermissima cura implendo poterit.
et perseverando impleant. Hortamur itaque quousque nunc
militia salare in qua ipse non fuit causa. sed solo huma-
no favore implevati estis. quoniam hoc uero unitati quod de ca-
mala petitionis elegit. et ad defensionem sancte ecclesie granta-
ta pietate composuit: uos sociandos prebent festinatis.
An te omnia autem quicunque es o christi miles. tam sanctam
uocationem eligens. te curam professionis tue oportet putam
adhibere diligentiam ac firmam perseverantiam. que a deo
tam digna. sancta sublimis. esse dinoscitur: ut si pure et per-
seuerant obsequeris: inter militares qui pro christo animas
suas dederunt: forte obtinere mereberis. In ipsa namque
refloruit iam et reuixit ordo militaris. qui despecto
iusticie zelo non pauperes aut ecclesias defendere quod
suum erat. sed rapere. spoliare. interficere contendebat.



La sphragistique ou sigillographie, science qui se consacre à l'étude des sceaux, ne compte plus guère de spécialistes. Des milliers d'empreintes et de matrices dorment dans les cartons, les tiroirs de nos dépôts d'archives sans qu'on songe à les inventorier. Rares sont ceux qui s'y intéressent encore et les historiens ont tendance à considérer ces modestes fragments de cire aux couleurs diverses appendus aux chartes, comme de simples accessoires, sans grande valeur.

Le moyen âge au contraire, attribuait aux sceaux une considérable importance. Ceux dont les templiers ont usé avaient été prévus dans plusieurs articles de leur règle, dès les origines même de l'ordre*. La forme, la symbolique de ces cachets, leur emploi avaient donc figuré en bonne place parmi les préoccupations majeures des fondateurs de cette milice. Nul doute qu'ils aient tenté d'exprimer à travers les emblèmes, les symboles choisis, l'essence même de leur entreprise. Et quoi d'étonnant dès lors que ces bouts de cire nous renseignent mieux que toute autre espèce de documents sur les aspects les plus intimes, les plus secrets de cette chevalerie prestigieuse.

L'importance des sceaux, et des matrices qui permettaient de les imprimer dans la cire, découlait en droite ligne du code principal auquel obéissait la symbolique chrétienne, en l'occurrence la Bible. Dans la Genèse déjà, s'adressant à Joseph dont il veut faire son Premier ministre, le pharaon lui dit :

- « *Approchez, afin que je vous confie le gouvernement de la terre d'Égypte.* »¹

* On trouvera à la fin de l'ouvrage, en annexe, le texte complet de la Règle du Temple, relatif aux sceaux et à leur usage.

Et, poursuit le texte sacré, il ôta de sa main la bague qui l'ornait pour la passer au doigt de Joseph.

Commentant en 1681 ce verset de la Bible, les Bénédictins ont jugé utile de préciser qu'il s'agissait là sans conteste, d'un anneau sigillaire et que le geste du pharaon était en fait la remise à son nouveau ministre du sceau de l'État².

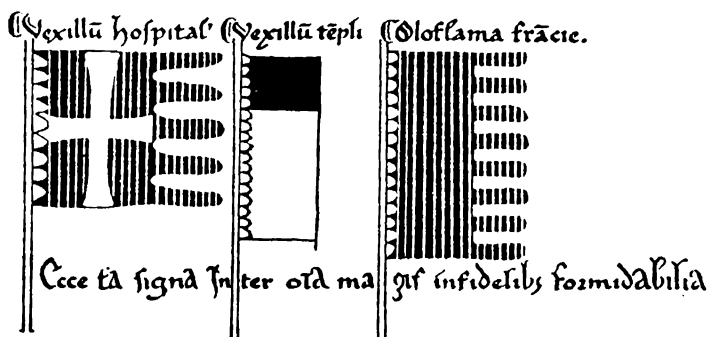
Ce disant, dom Mabillon, l'érudit médiéviste qui publia par ailleurs les oeuvres de saint Bernard, ne faisait que confirmer la valeur symbolique et traditionnelle attachée aux sceaux depuis la plus haute antiquité : signifier la marque du pouvoir, de l'autorité.

On ne sera donc pas surpris qu'un ordre religieux comme la Milice du Temple, dont la règle cite à tout propos les versets de cette même Bible, en ait retenu l'extrême importance accordée aux sceaux, leur valeur spécifique. Appelée *bulle*, ou *boule*, la principale matrice des templiers, véritable marque de commandement, était en argent. Entre ses deux flans unis par une charnière, on coulait du plomb pour y mouler à la manière d'une gaufre, le grand sceau magistral. Elle était gardée soigneusement dans une bourse en cuir, ou *borse*, sous une serrure à trois clés, l'une aux mains du grand maître, les autres confiées à deux hauts dignitaires. En l'absence du maître, le sénéchal en avait la disposition et quand la maîtrise tombait vacante, elle revenait au grand commandeur³.

*

* *

En tant que marques du commandement et attributs du grand maître, la boule et la bourse étaient des objets sacrés, à l'instar du gonfanon *baussant*⁴, l'étendard même du Temple. Ce caractère ressortait de maints articles des *retraits*, long train de prescriptions qui faisaient suite à la règle primitive et lui servaient de jurisprudence. Ainsi, un frère qui aurait eu commerce avec une femme ou fréquenté des lieux de réputation douteuse n'y pouvait mettre la main.



Entre l'étendard des Hospitaliers et l'oriflamme, le gonfanon baussant d'argent au chef de sable, « si terrible pour les Infidèles » ! (Matthieu Paris, *Chronica majorum*, 1245).

Il convenait en outre de manier la boule avec prudence et respect. Qui l'aurait brisée, fût-ce par inadvertance, se serait vu condamner à perdre l'habit, car c'était « *faute si laide, pour le dommage qu'en pourroit advenir.* »⁵

La privation de l'habit était une des peines les plus graves prévues par la règle, la seconde en importance après la perte de la Maison, ou l'expulsion de l'ordre. Le frère puni était convoqué au chapitre où on lui enlevait son manteau, pour le revêtir d'une cape noire, sans croix. Exclu des exercices de la communauté, il logeait à l'aumônerie avec les pauvres, mangeait par terre et travaillait aux champs avec les esclaves. Chaque dimanche à la chapelle, après l'Évangile, on lui infligeait la discipline en public.

La durée de la peine frappant le bris du sceau magistral était laissée à l'appréciation du chapitre, sans qu'elle puisse toutefois excéder un an et un jour. Son habit recouvré, et comme ceux qui avaient subi le même châtiment pour avoir frappé un frère, tué un esclave ou s'être méconduits, le templier fautif ne pourra malgré tout jamais plus toucher à la boule, ni au gonfanon baussant. En outre, l'usage d'un des multiples sceaux de juridiction lui est désormais interdit⁶.

Tout dignitaire de l'ordre, maître ou précepteur d'un temple, bailliage ou commanderie, bref tout templier qui détenait un quelconque commandement disposait en effet d'un sceau propre dont l'utilisation, la forme et les emblèmes étaient strictement réglementés. A la démission, le transfert ou la mort de l'un d'eux, ses matrice et bourse devaient être sur le champ renvoyées à son supérieur hiérarchique. Quant à la boule du second personnage de l'ordre, le visiteur cismarin, elle devait obligatoirement en pareilles circonstances, faire retour sans nul délai au grand maître⁷.

Une autre prescription des retraits montre bien que les templiers considéraient la possession du sceau comme la marque de la fonction et du commandement. Quand un chapitre général était convoqué, on désignait un commandeur spécialement chargé de vérifier à l'entrée de la salle ou de l'étage réservé, si chaque précepteur ou dignitaire tenu d'y participer était bien en possession de sa boule et de sa bourse⁸. En outre, si un ministre de l'ordre remplissait deux missions différentes, il usait pour chacune d'elles de sceaux particuliers, selon la qualité en laquelle il comparaisait à l'acte. Ainsi en 1171, Geoffroy Foucher qui cumule les fonctions de visiteur cismarin et de maître de France, scelle un acte avec la matrice au temple de Paris et non celle aux deux cavaliers, car agissant au nom du Temple de France⁹.

*

* *

Le rôle éminent joué par les sceaux au moyen âge, le crédit qu'on leur accordait, ne pouvaient manquer d'exciter la convoitise d'aucuns et l'imagination d'habiles contrefacteurs. L'auteur même de la règle du Temple selon d'aucuns, saint Bernard s'en plaint déjà au milieu du XIIe siècle, dans une lettre qu'il adresse à son ancien disciple, le pape Eugène III :

— « *Nous avons la preuve, écrit-il, qu'il se trouve des faussaires parmi nos frères et que beaucoup de documents circulent en diverses*

maines sous notre sceau contrefait. Je crains même qu'à ce qu'on m'a rapporté, des faux soient parvenus jusqu'à Vous. La nécessité nous a donc fait rejeter notre sceau original. Nous l'avons modifié et usons d'un neuf, portant et notre nom et notre portrait. N'acceptez plus d'autre cachet de notre part, à moins que de l'évêque de Clermont à qui nous avons encore écrit sous l'ancien sceau, n'étant pas alors en possession de cette matrice-ci. »¹⁰



Changer de sceau personnel ne mettra pas, comme le confirme une missive ultérieure, l'abbé de Clairvaux à l'abri de nouvelles contrefaçons¹¹. Mais les Cisterciens n'avaient pas l'apanage des falsifications sigillaires et les retraits de la règle templière selon un manuscrit catalan conservé à Barcelone*, nous informent d'une affaire du même genre survenue cette fois au sein de l'ordre, dans la seconde moitié du XIII^e siècle¹².

Il était arrivé qu'en Catalogne, un templier voulant blâmer certains frères, avait imité la bulle du grand pénitencier. Il fit part de ses intentions au chapitre de sa maison, exhibant les fausses chartes munies des sceaux contrefaits. Tous ses confrères sans exception le désavouèrent. L'un d'eux quitta même la réunion en disant :

— « *Vous agissez mal et cela vous portera malheur !* »

Mais nul n'osa dénoncer le faussaire au commandeur, ne pouvant imaginer qu'il ferait usage des documents fabriqués.

Le templier félon n'hésita cependant pas à présenter ses faux au chapitre provincial, où la supercherie fut bientôt découverte. On interrogea ses confrères, lesquels durent selon la règle, crier merci de leur silence. Puis on les mit aux arrêts en attendant leur transfert outre-mer où ils seraient traduits devant le grand maître en personne. Voyant la tournure que l'affaire prenait, le coupable avait quant à lui, jugé préférable de prendre le large.

* Le texte original de ces retraits est repris à l'annexe II.

Le précepteur d'Espagne amena les accusés au chapitre général à Acre, où ils comparurent devant frère Thomas Bérard, alors maître du Temple¹³. Comme ils protestaient de leur innocence, affirmant qu'ils n'étaient pas responsables, n'ayant eu que le tort de se taire, on les acquitta de complicité dans les faux. Toutefois, le chapitre les condamna à la perte de l'habit avec une pénitence longue et dure, stipulant en outre qu'ils ne pourraient plus servir ensemble en aucun lieu, ni remplir une quelconque fonction dans le bailliage d'Aragon.

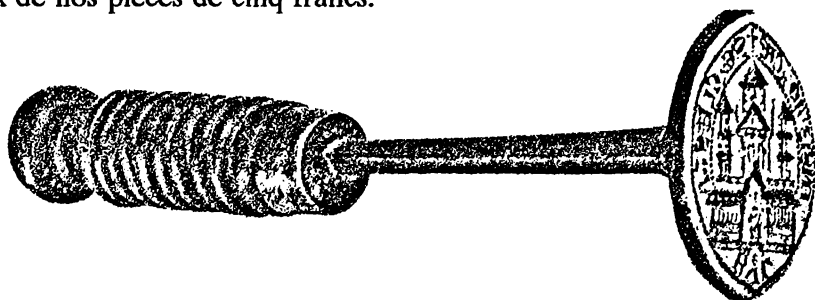
Au templier qui avait marqué sa désapprobation en quittant le conciliabule, le chapitre laissa l'habit *pour Dieu*, peine qui est dans l'ordre la troisième en importance. Jusqu'à ce qu'on lui fasse miséricorde, il jeûnerait trois jours par semaine, mènerait l'âne et accomplirait les services les plus vils de la maison, à savoir laver les écuelles à la cuisine, peler l'ail et les oignons, entretenir le feu. Il vaquerait à ces corvées dans une tenue humble, le manteau très serré.

Le faussaire enfin s'il n'avait fui, aurait été condamné à la *perte de la maison*. Cette peine, la plus infamante prévue par la règle, consistait à se voir expulsé de l'ordre après avoir reçu publiquement le fouet. Encore heureux que le coupable ait été couvert par le manteau du Temple, sans quoi et comme un vulgaire contrefacteur de sceaux, il aurait été purement et simplement pendu, ainsi qu'on en connaît plus d'un exemple à l'époque !

*
* *

Apposer un sceau au bas d'un document est un geste moins simple, moins banal qu'il n'y paraît. Jadis, il s'accompagnait même d'un véritable rituel qui ajoutait encore au caractère symbolique, sacré, par ailleurs conféré à l'empreinte. Tout un matériel, serré précieusement dans cette bourse de cuir que mentionne la règle du Temple, était indispensable pour mener l'opération à bien, et en premier lieu la matrice.

Hormis la boule en argent décrite plus haut, cette matrice est généralement ronde et plate, coulée dans le cuivre ou le bronze. Elle mesure entre vingt-cinq et trente millimètres, soit un pouce environ de diamètre. Au dos est soudé un anneau, ou mieux une oreille de métal qui se rabat parfois au moyen d'une charnière et, tenue entre les doigts, permet de presser correctement la cire molle. Bref, quand l'objet n'a pas de poignée, il n'occupe guère plus de place qu'une ou deux de nos pièces de cinq francs.



Cette préférence des templiers pour la matrice circulaire ne souffre que de rares exceptions. Les chapelains et les prêtres de l'ordre étaient pratiquement les seuls à ne pas se conformer à la coutume, usant d'un sceau en amande pour imiter le haut clergé, régulier et séculier. Plus original est le type en forme d'écusson. D'abord réservé en Angleterre au frère qui exerçait la très spéciale fonction d'attorney près l'Échiquier¹⁴, le même modèle scutiforme se retrouve au milieu du XIII^e siècle entre les mains du commandeur d'Auzits, en Rouergue¹⁵. Fantaisie, tradition locale, familiale, simple mode ? On ne sait.

Seulement trois matrices templières, à Paris, Londres et Nantes, ont rejoint les collections des musées¹⁶. La taille des deux premières exprime une grande finesse, les pauvres chevaliers du temple de Salomon ne dédaignant pas en effet de s'adresser aux meilleurs graveurs du temps, aussi habiles de leurs doigts qu'experts en héraldique et symboles. A leur demande, ces spécialistes ont serti dans nombre de leurs cachets le dixième environ des sceaux relevés, des pierres antiques et

intailles aux sujets étranges, plus proches de la magie et de la gnose que de la religion chrétienne¹⁷.

Les artistes aptes à ciseler pareils chefs-d'oeuvre sigillaires n'étaient pas légion. Les longues semaines que réclamait leur travail de perfection ont maintes fois dû embarrasser un commandeur frais émoulu, devant un acte à sceller d'urgence. A Lincoln en 1155, le nouveau maître d'Angleterre, frère Richard de Hastings, se voit ainsi obligé d'emprunter à l'archevêque de Cantorbéry sa matrice car, et il tient à s'en excuser, on ne lui a pas encore livré son propre sceau¹⁸.

La longévité moyenne d'une matrice dépassait rarement le temps d'une charge, d'une fonction; elle ne paraît en tout cas jamais avoir excédé les vingt ans. Aux risques de bris, de perte et de vol, s'ajoutaient les aléas de la guerre. Le 17 octobre 1244, surpris par les troupes de l'émir Beybars, les Chrétiens sont mis en pièces dans les sables de Gaza. Le grand maître Armand de Périgors et trois cents chevaliers tombent. Seuls trente-six templiers échappent avec le gonfanon baussant, ayant sinon tout perdu, rapportent les chroniques, jusqu'à la boule de l'ordre¹⁹...

*
* *

Malgré l'importance de la boule et des matrices et bien qu'elles fussent les marques de leur commandement, le maître et les officiers du Temple ne les manipulaient pas d'habitude personnellement. Ils avaient leur *écrivain*, poste d'ailleurs prévu par la règle²⁰: c'était souvent un diacre, sachant assez de latin et de diplomatique, d'arabe aussi en Terre sainte, pour établir correctement les actes. Après la rédaction d'un de ces documents, le premier devoir de cet écrivain était de préparer la cire.

Le bâton de cire à cacheter, mixture de colle et de térébenthine dite aussi cire d'Espagne, n'est connu et utilisé que depuis trois siècles à peine. Au moyen âge, il fallait soi-même fabriquer sa cire à sceaux :

deux tiers de cire d'abeille, un tiers de poix blanche, une pincée de vert-de-gris et bien malaxer le tout²¹. Parfois, on incorporait à ce mélange de la craie ou des poils pour accroître la durée ou la cohésion de l'empreinte. Enfin, on ajoutait le colorant, élément essentiel car la chancellerie du Temple, comme celles des papes ou des rois de France, scellait ses actes d'une teinte variant selon leur teneur.

— La *cire verte* est celle que l'historien rencontre le plus souvent dans les archives, au bas d'un document templier. Cette couleur était réservée aux exemplaires originaux de contrats irrévocables ou engageant les parties pour une longue durée, à tout acte de vente donc ou de cession de biens.

— La *jaune* par contre, ou cire naturelle, entérinait les conventions temporaires, caduques, la correspondance courante.

— Les sceaux *bruns* pendaient aux copies d'actes, aux confirmations de contrats antérieurs, aux doubles.

— Le *rouge* était employé plus rarement. Il était réservé aux affaires se rapportant à la règle, aux actes de justice.

— Quant à la *cire noire*, elle sanctionnait les protestations, réclamations, mises en demeure et déclarations hostiles, bref les litiges²².

La cire préparée selon la recette médiévale était malléable comme de la pâte à modeler. L'écrivain ou le garde-sceaux en prenait une boule, la trempait dans l'eau chaude pour l'amollir encore. Il la pétrissait jusqu'à ce qu'elle possède la forme et la dimension voulues. Puis il l'appliquait sur le lacet de cuir, les fils tressés ou les rubans multicolores qui attacheraient l'empreinte au parchemin. Ceci fait, il pourrait enfin presser la matrice dans la cire; et peut-être si pour des raisons de sécurité la précaution s'avérait nécessaire, apposer au verso un contre-sceau.

*

* *

La Bible qui est un des codes usuels de la symbolique chrétienne médiévale, n'enferme cependant pas le sceau dans le seul rôle d'attribut du commandement, où la règle du Temple semble vouloir le confiner. A cette signification initiale, les Écritures en ajoutent aussitôt une seconde, précise et parallèle, tirée du dernier chapitre du Livre de Daniel, quand Jéhovah enjoint au prophète :

— « *Toi, Daniel, tiens secrètes mes révélations et scelle le livre jusqu'au temps prévu.* »²³

Voilà donc qu'en sus de conférer un certain pouvoir à leur détenteur, la boule et la matrice font de lui en vertu du langage des symboles, le dépositaire du secret. L'un ne va d'ailleurs pas sans l'autre : quand on gouverne, il faut savoir taire. Le sceau se métamorphose en scellés, et ce n'est pas la règle templière qui le dément. Au départ ou à la mort d'un visiteur cismarin, sa boule, ses objets personnels et ses écrits seront enfermés dans des besaces que les frères présents scelleront avant de les mander au maître. Et surtout, insiste l'article²⁴, qu'elles soient bien *boulées* !

Se conformant au code, les deux faces d'un sceau témoignaient donc autrefois de sa double fonction. Sur l'avvers étaient frappés les pouvoirs dont se prévalait le scelleur, côté pile la marque du secret, son *secretum* ou contre-sceau. D'aucuns ont objecté qu'il n'y avait pas trace à trouver de secrets dans la règle du Temple, pas plus que de mystères ou d'obscurités... On avouera qu'elle ne parle point non plus de contre-sceaux. Et pourtant, ceux-ci existent : nous en possédons huit empreintes !

Le *contre-sceau* est un cachet dont la matrice est généralement le chaton d'une bague, d'où sa forme ovale et ses dimensions modestes, ne dépassant guère les quinze à vingt millimètres. On l'imprimait sur le dos d'une empreinte pour authentifier celle-ci et de la sorte éviter ces dangereuses contrefaçons qui on s'en souvient, préoccupaient déjà saint Bernard à Clairvaux.

L'usage semble en avoir été introduit dans la seconde moitié du XIIe siècle par la chancellerie du roi Louis VII, ce fidèle et loyal

partenaire du Temple²⁵. Chose curieuse qu'on ne manquera pas de relever et sur laquelle je reviendrai, la pierre antique représentant une sorte d'être à tête de coq ayant pour jambes des serpents qui sert en 1174 de contre-sceau au roi, est absolument pareille, sinon la même que celle employée quarante ans plus tard par le maître de l'ordre en France²⁶.

Ce ne fut pas le seul cas d'espèce chez les templiers. Tous les degrés de leur hiérarchie ont eu recours au procédé du contre-sceau, depuis le grand maître et le visiteur cismarin jusqu'au simple commandeur de maison. Tantôt ils utilisaient à cet effet leur propre bague armoriée, tantôt un flan officiel, lequel était alors attaché par une chaînette à la matrice principale et conservé avec elle dans la bourse.

Outre l'écu au lion du grand maître Guillaume de Beaujeu, cinq contre-sceaux de l'ordre sont répertoriés²⁷. Leurs légendes évoquent volontiers le rôle de sûreté dévolu à ce type d'empreintes. TESTIS SVM AGNI : *Je suis le garant de l'agneau*, fait dire très finement le maître d'Angleterre qui scellait d'un agnus Dei, à la tête tranchée du Précurseur que son cachet imprimait ensuite au dos.

Le maître de France entourait le sien d'un plus lapidaire SECRETVM TEMPLI. Et même quand on sait que ce *secretum* n'est rien d'autre que la traduction latine de contre-sceau, on repousse difficilement la pensée qu'un sens second pourrait bien se dissimuler sous cette appellation ambiguë ; d'autant que la gravure qui l'accompagne est précisément ce mystérieux Abraxas Panthée hérité du roi Louis le Jeune...

*

* *

L'Abraxas Panthée est un personnage monstrueux qui se présente le torse nu et les reins ceints d'un tablier, tenant de la dextre un bouclier et brandissant de l'autre main un fouet. Le buste et la tête sont ceux d'un coq, le bec levé, ses jambes et ses pieds s'achevant en

corps et gueules de serpents; autour de lui, parfois accompagnées d'étoiles, les lettres grecques I A Ω, iota, alpha, oméga.

Ce monstre n'est pas l'apanage des templiers, ni de Louis VII²⁸, l'époux d'Aliénor d'Aquitaine. Marguerite de Flandre, fille de Guy de Dampierre et épouse de Jean Ier de Brabant, en a aussi usé comme contre-sceau²⁹ avec les lettres ABRAXAS, y ajoutant la légende : SIGILLVM SECRETI ; et d'autres encore comme Rotrou, archevêque de Rouen, vers 1175, ou à la même époque Marie, dame de la Ferté. En 1826, on trouva à Chichester dans la tombe de l'évêque Seffried, mort en 1151, une de ces pierres sertie sur un anneau portant au dos une croix. Une autre fut découverte à Cantorbéry parmi les ossements de l'archevêque Walter, décédé en 1205³⁰.



Les Abraxas employés pour sceller sont des gemmes ou intailles remontant au deuxième siècle de notre ère, dont de nombreux exemplaires ont été relevés par les spécialistes de l'École d'Alexandrie ou de la période gallo-romaine, comme le Florentin Gori, l'Alsacien Matter

ou le bénédictin français Montfaucon, lequel les a répartis en sept types. Ces gemmes étaient serties dans des anneaux que portaient les premiers chrétiens de tendance gnostique et plus spécialement les disciples de Basilide³¹, qui avait réalisé l'amalgame entre les courants mithriaques, orientaux et celtiques de la religion naissante.

Le philosophe chrétien Basilide, vivant au début du deuxième siècle, avait été chargé à Alexandrie de donner au christianisme une valeur cosmologique qu'il ne possédait point, en développant la recherche de la Connaissance au détriment de la morale et de la foi, seuls fondements primitifs. Il lui fallait concilier les grandes écoles néoplatoniciennes avec les nouvelles croyances. Basilide fut le chef de file de la tendance gnostique dans l'Église, doctrine qui sera à la base de la pensée bénédictine, cistercienne et partant templière. On fit la chasse à ses écrits, dont il ne reste rien, comme on la fera aux templiers.

Venons-en à la signification symbolique de l'Abraxas, mot qui composé de sept lettres, fait référence aux planètes comme aux archanges. Il faut décomposer ce mot sacré selon le système grec de numération pour obtenir en additionnant les valeurs³² de ces sept lettres le nombre 365, soit le cycle de l'année, l'infini ou mieux le ciel fixe, l'ἀπλανής dans lequel se meuvent les sept planètes.

Saint Jérôme³³ a noté qu'Abraxas correspondait au nombre mystique de Mithra ou ΜΕΙΘΡΑΣ en grec, dont la somme des sept caractères³⁴ fait également 365. Il s'agit donc là d'une représentation symbolique de la Connaissance ou du Cosmos. Dans le contre-sceau de Marguerite de Flandre, ABRAXAS est écrit en toutes lettres et en miroir. Dans celui des templiers, il est figuré par sept étoiles.

Le monstre central est un Panthée, figure composite qui réunit plusieurs symboles et attributs divins. Sa tête est celle d'un coq tournée vers le ciel, car son chant y fait lever le soleil ou la lumière de la Connaissance. Ses jambes s'achèvent en corps de serpents, image du dualisme ténèbres-lumière. Mais leurs têtes sont dressées car selon Basilide, les régions inférieures sont sans cesse tournées vers le Bien et

la Lumière. C'est en définitive l'illustration du gonfanon baussant, noir et blanc, des templiers.

Le bouclier du Panthée porte souvent les caractères I A Ω, lesquels dans le sceau templier, entourent le fouet. C'est l'initiale de Ἰησοῦς ou Jésus, avec l'alpha et l'oméga, vision gnostique du Christ tirée de l'Apocalypse, qui se montre ici avec son bouclier, le protecteur de ses adeptes.



Le fouet tenu par le Panthée dans l'autre main, parfois remplacé par une baguette ou le caducée, paraît comme le tablier, avoir été l'insigne d'un grade ou d'une fonction exercée par celui qui portait la bague au doigt. Les templiers auraient pu y voir quant à eux, une allusion à la mission qu'ils s'étaient donnée de châtier les Infidèles.

*
* *

L'ambivalence du sceau dans la symbolique médiévale, à la fois marque du commandement et gardien du secret, n'est nulle part mieux mise en évidence que dans l'Apocalypse de Jean. La clé, l'objet même de ce texte sacré, le plus fantastique de tous les temps, n'est autre qu'un livre scellé sept fois, qui renferme le *secret* de la fin du Monde. Il ne peut être ouvert, ce volume mystérieux et terrible, que par un être revêtu de l'entière *autorité* divine, en l'occurrence l'Agneau³⁵. Or

l'agnus Dei est précisément avec dix-neuf empreintes connues³⁶, le sceau le plus commun dont le Temple ait usé !

Dans la prophétie johannique, à chacun des quatre premiers sceaux brisés par l'Agneau-Dieu, surgit un cheval, distingué par la couleur de sa robe³⁷. Le cardinal de Vitry, évêque d'Acre puis patriarche de Jérusalem, a interprété le sens de cette image dans son trente-septième sermon, adressé aux templiers se battant en Palestine³⁸.

Les quatre cavaliers de Zacharie ou bien de l'Apocalypse, explique-t-il, représentent les grands ordres militaires et hospitaliers défendant la chrétienté. La teinte de leur monture est celle de la croix de leurs manteaux : le rouge pour les templiers, le blanc pour les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le noir pour les frères teutoniques. Quant au cheval pommelé³⁹, il désigne les divers ordres luttant en Espagne, Prusse et Livonie.

Au Temple donc est attribué le rouge feu du second sceau, la robe couleur bai d'un cheval qu'on appelait alors bayart ou *bayard*. C'était le seul selon la geste des quatre fils Aymon⁴⁰, capable d'emporter en croupe un second combattant lourdement armé. En outre, vers la fin du poème, le chevalier Renaud et Maugis qui est entré dans les ordres, se retrouvent sur le chemin de Jérusalem. Juchés sur leur Bayard, ils vont entraîner derrière eux les troupes des Croisés et reconquérir la cité sainte.

N'est-ce pas là symbolisée toute la mission de l'ordre militaire et religieux du Temple ? Et faut-il s'étonner qu'avec onze exemplaires conservés, un extraordinaire cheval monté par deux lanciers compose l'autre sceau le plus fréquent⁴¹ au bas des actes templiers ? Alors que le retrait 379 de la règle est formel et qu'on sait avec quelle rigueur ses articles étaient appliqués :

— « *Et ii freres ne doivent chevauchier en une beste.* »

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Ses sept sceaux arrachés au livre du destin, les fléaux, la Bête et la Mort ayant accompli leur oeuvre, l'Agneau s'avance pour l'apothéose finale au devant de son

épousée, laquelle n'est autre qu'une Jérusalem céleste⁴² dont la terre est le parfait archétype. Voilà pourquoi quinze nouveaux sceaux templiers arborent dans le champ l'un des monuments-clés de la ville sainte, où se trouvait le siège de leur milice : le *temple du Seigneur*, ou mieux *du Sauveur*, que d'aucuns préféreraient désigner comme celui de *Salomon*⁴³.

La double valeur du sceau ainsi correctement illustrée ne saurait avoir de meilleur hiéroglyphe que la figure, familière aux prêtres comme aux Maçons, d'un Agneau signifiant le pouvoir reçu, couché sur le Livre, réceptacle d'un secret sept fois scellé. Or voilà très exactement décrit l'attribut ordinaire de ce Jean-Baptiste dont les feux illuminent en été la nuit du solstice. Et c'est justement la tête coupée de ce saint-là, tantôt présentée de profil, tantôt sur le plat de Salomé, qui orne au moins sept empreintes templières, relevées tant en Angleterre et en Allemagne qu'en Italie ou en France⁴⁴.

*
* *

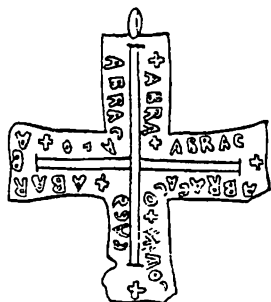
Reste un troisième aspect de la symbolique sigillaire que je m'en voudrais d'avoir passé sous silence et qui procède comme les deux autres, de la Bible et des versets de l'Apocalypse, à savoir les vertus talismaniques que les sceaux passaient pour posséder. On lit en effet dans l'oeuvre de Jean⁴⁵ qu'aux temps derniers, cent quarante-quatre mille hommes seront marqués du sceau divin, afin de leur permettre d'échapper ainsi à la série de cataclysmes et d'épidémies qui ravageront alors la terre⁴⁶.

Dès le deuxième siècle, les chrétiens gnostiques confrontés de par leur philosophie avec la fatalité stellaire, ne manquèrent pas d'en appeler à ce texte sacré pour assurer leur protection. Ils pourvurent leurs initiés d'un sceau fabriqué à une date calculée d'après leur horoscope, chargé de figures symboliques appropriées et de formules planétaires ou numériques destinées à les affranchir du destin. Les

catalogues de ces pierres gravées, gemmes, camées et cachets conservés dans les collections particulières et les musées, sont impressionnants⁴⁷.

Héritiers de la Gnose et prônant la Connaissance comme voie préférentielle du Salut, les clans johannites dans l'Eglise médiévale, aux rangs desquels il faut placer les Bénédictins et les Cisterciens, les confréries de bâtisseurs, les ordres militaires et hospitaliers dont bien sûr les chevaliers du Temple, usèrent des mêmes pratiques avec plus ou moins de discrétion.

On a relevé de ces formules et figures, qualifiées de magiques, voire de démoniaques par leurs adversaires, sur des épées, des boucliers, des bagues et des bijoux, parmi lesquels objets une curieuse croix pattée en plomb découverte à Lausanne, dans une tombe de la cathédrale⁴⁸.



Loin de moi l'idée de chercher une parenté entre la croix pattée et l'Abraxas. Peut-être néanmoins que confiants dans leur puissance, les templiers se soient servis trop ouvertement de ce genre de pantacles et qu'il faut chercher là l'origine de certaines accusations portées contre eux au moment de leur arrestation.

Pas moins d'un dixième en effet des empreintes laissées par l'ordre du Temple sont des intailles gnostiques des premiers siècles, récupérées et montées en sceaux. La plus fameuse d'entre elles, source de commentaires extravagants, est l'énigmatique Abraxas Panthée dont plusieurs exemplaires sont conservés dans nos dépôts d'archives, à Paris et à Lille. Cette pierre étrange, gravée d'un génie à tête de coq et jambes en corps de serpents, tenait lieu on l'a vu, de contre-sceau au maître de France pendant la première moitié du XIII^e siècle⁴⁹.

*

* *

En résumé, le sceau possédait chez les templiers une valeur symbolique double fondée sur l'Apocalypse de Jean : il signifiait à la fois le commandement dont son porteur était investi et les secrets attachés à sa charge. A cette ambivalence s'ajoutait parfois une tierce vertu talismanique, soit que le possesseur d'un cachet s'en serve comme d'une amulette destinée à le protéger, soit qu'il le considère, sorte de passeport pour l'au-delà, comme la marque d'un élu.

La qualité pantaculaire d'une empreinte se décèle plus aisément dans les sceaux personnels des chevaliers, reconnaissables à leurs légendes qui débutent invariablement par la lettre *s.* ou les mots *SIGILLVM FRATRIS*, suivis du prénom du personnage : *sceau de frère n.*. Dix-neuf des vingt-huit empreintes individuelles répertoriées paraissent avec plus ou moins d'évidence obéir à ce souci d'une protection astrale ou céleste, alors que neuf autres se contentent de reproduire l'écu de famille, dépourvu d'ornements extérieurs⁵⁰.

Il n'est pas impossible que ce soit le même caractère talismanique qui se manifeste dans les deux types de sceaux utilisés par les commanderies et maisons de l'ordre, *château aux trois tours* et *croix fleuronée* ou *pattée*, quand ces meubles s'accompagnent de lunes, d'étoiles, d'un soleil ou de croisettes variées. Tutélaire ou non, cet arsenal n'était pas dédaigné non plus dans les préceptories et bailliages où on les assortissait à ses propres emblèmes distinctifs, souvent empruntés aux marques sigillaires des temples et provinces.

Chacun des sept temples d'Europe cités par la règle⁵¹ disposait, on s'en souvient, d'une matrice particulière. Le maître de France scellait du temple de Paris, circulaire et bâti sur le modèle du dôme de Jérusalem⁵², celui d'Angleterre d'un agnus Dei, le poitevin d'un écu à la croix pattée, le pied fiché. En Aragon et après s'être servi de l'Agneau, le maître optera pour un sceau équestre, comme dans les Pouilles et peut-être au Portugal. Quant au maître de Hongrie et d'Allemagne, il commence par apposer dans la cire le chef tranché du Précurseur, avant de lui substituer *in fine* l'aigle de l'Evangéliste.

Point de fantaisie, on le voit, dans les figures sigillaires des sept grandes provinces occidentales du Temple : leur emploi est réglementé, leur stricte symbolique, johannite ou fondée sur l'Apocalypse, obéit à des canons préétablis. Néanmoins, l'aspect pantaculaire n'en disparaît pas pour autant. On le retrouve alors et plus discrètement au revers des empreintes, dans les sujets des contre-sceaux du genre Abraxas et autres intailles gnostiques.

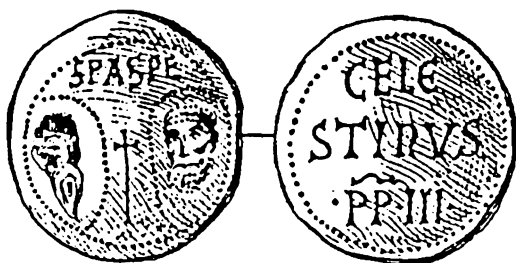
Il ne faut pas trop vite en conclure que toute arrière-pensée talismanique ait été proscrite dans le choix des symboles primordiaux de l'ordre. En donnant leur préférence à l'agnus Dei, les maîtres du Temple ne pouvaient ignorer que depuis le VI^e siècle, et de leur temps lors de sa messe annuelle à Saint-Jean-de-Latran, le souverain pontife distribuait à la foule des sceaux bénits où la même figure était imprimée dans la cire; ni que l'Église considérait ces agnus-Dei comme des sacramentaux et leur reconnaissait ex cathedra d'efficaces pouvoirs contre « *les périls des maladies contagieuses, de la mer, de la foudre, de l'incendie et des inondations.* »⁵³

*
* *

Il existait une clé autre que les sermons du cardinal de Vitry pour percer à jour les secrets et les codes de la symbolique templière. C'était en l'occurrence cette fameuse boule d'argent prévue par la règle, objet sacré confié à la garde du grand maître à Jérusalem, avec quoi à l'instar des papes, il plombait les actes principaux de son magistère.

Les bulles en plomb, qui ont donné leur appellation aux lettres et messages les plus solennels de l'Eglise, étaient en fait un privilège de la chancellerie pontificale depuis que le pape Adéodat en avait inauguré l'usage l'an 614. Elle partageait cette prérogative avec les empereurs d'Orient. Et sans doute était-ce sous le prétexte de ne pas se montrer inférieurs aux monarques byzantins que les templiers, comme d'ailleurs

les Hospitaliers, s'instituèrent en matière de sceaux, les égaux du souverain pontife.



Bulle du pape Célestin III (1191-1198)

D'une grande simplicité, les plombs romains offraient au recto les effigies des apôtres Pierre et Paul séparées par une croix, tandis que le nom du pape occupait tout le revers. La bulle du Temple, dont nous possédons un exemplaire à Munich⁵⁴ et le dessin d'un autre relevé en 1733 dans les archives de Malte⁵⁵, était taillée avec plus de recherche. Elle comportait elle aussi, deux faces sur lesquelles se répartissait une légende unique :

SIGILLVM MILITVM - XRISTI DE TEMPLO

Ce distique latin accompagnait une paire de figures symboliques qui en étaient l'illustration littérale, au mot à mot. La mention « *Sceau des chevaliers* » entourait le destrier monté par les deux cavaliers en armes. Quant à son complément « *du temple du Christ* », on le voyait associé au fameux dôme du Rocher, siège de l'ordre, sis à l'emplacement du temple de Salomon et opportunément rebaptisé *Temple du Seigneur, ou du Sauveur*.

Quand on y regardait de plus près, on décelait sous les images, et pas seulement à travers les cavaliers jumeaux, une dualité foncière s'exprimant par les deux faces opposées de l'empreinte. Le militaire

régnait d'une part et de l'autre le religieux. C'était l'Occident contre l'Orient, l'Écriture sainte et la Tradition, l'ancien et le nouveau Testament, la lutte apocalyptique entre le bien et le mal, les ténèbres et la lumière. Le manichéisme gnostique pour qui savait lire, y triomphait avec le johannisme.

Tous les autres emblèmes de la sigillographie templière se trouvaient là en puissance dans le plomb : l'agnus Dei, la croix pattée, la nouvelle Jérusalem comme le chef du Baptiste et même le gonfanon baissant. On pouvait y plonger jusqu'à ces tréfonds celtiques qui, à travers chansons de gestes, bestiaires et romans épiques, refaisaient surface dans la chevalerie médiévale, ses structures initiatiques et ses idéaux.

*
* *

Hélas ! Un de ces sceaux qui avaient illustré la grandeur de l'ordre du Temple, aurait aussi contribué à sa perte, du moins s'il faut en croire la déposition que fit au procès le 13 avril 1310, messire Guichard de Marchant, chevalier lyonnais. Étant sénéchal de Toulouse, il avait fait recevoir dans l'ordre Hugues, son cousin. Mais après cette réception qui s'était tenue dans le plus grand secret à la préceptorie toulousaine, en présence du maître de Provence Guigues Adhémar, frère Hugues qui était jusque-là d'un tempérament gai, lui avait paru troublé, sinon complètement bouleversé et quasi désespéré.

Interrogé sur les raisons de son tourment par un chanoine du Puy, il refusa de l'avouer. Mais dans la même semaine, il se fit faire un sceau avec cette légende : « SIGILLUM HUGONIS PERDITI », sceau d'Hugues le Perdu. Et messire Guichard de poursuivre devant les commissaires royaux⁵⁶ :

— « *Je le mandai tout exprès, lui reprochai d'avoir fait graver ce sceau et l'invitai à me le remettre. Il en fit une empreinte de cire rouge, si je ne me trompe, et me la donna. Mais il refusa de me confier la matri-*

ce, car je lui avais dit vouloir la briser. Sur l'empreinte il y avait bien, selon les experts qui me la déchiffrèrent, les mots : « Sceau d'Hugues le Perdu. » A plusieurs reprises, je reprochai au frère Hugues d'avoir choisi pareil sceau, et je tentai de le lui faire briser. Je n'y pus réussir, ni connaître la raison pour laquelle il se désignait lui-même par ce vocable de Perditus. »

Il est de notoriété publique, avait d'abord affirmé le témoin, que le reçu baisait le recevant à l'anūs, à moins que ce ne fut le contraire. C'est pour ça que la réception se faisait secrètement, derrière l'autel et à huis clos. Sans doute était-ce aussi, croyant à la perdition de son âme, la raison pour laquelle frère Hugues s'était ainsi surnommé. Mais le *templier perdu* était mort dans l'intervalle, lui-même avait égaré l'empreinte et nul n'a jamais retrouvé la mystérieuse matrice...

Je ne verserai donc ce dernier témoignage, émis trois ans après l'arrestation, qu'avec de grandes réserves au dossier des sceaux de l'ordre du Temple.

NOTES

1. Genèse, XLI, 42.
2. MABILLON (dom), *De Re diplomatica*, Paris, 1681, f° 127.
3. **LA RÈGLE DU TEMPLE**, conservée à la Bibliothèque Nationale à Paris, Manuscrits français, n° 1977. Texte publié par Henri de Curzon, pour la Société de l'Histoire de France. Paris, Librairie Renouard, 1886. Cf p. 81, note 3 et Art. 88, 99 et 204. Voir ci-après à l'annexe I.
4. BAUSSANT signifiait tout simplement à l'époque "noir et blanc", couleurs de l'étendard du Temple qui était blanc, surmonté d'une bande horizontale noire.
5. La Règle du Temple, idem, art. 247, 459 et 598 des retraits.
6. *Ibidem*, art. 234, 236, 452 et 478 des retraits.
7. *Ibidem*, art. 578 et 579 des retraits.
8. *Ibidem*, art. 634 des retraits.
9. Paris, Archives nationales, S. 2115.
10. Saint Bernard, épître 284, et Mabillon, *De Re diplomatica*, op. cit., f° 149.
11. Saint Bernard, épître 298.
12. Manuscrit catalan de la règle du Temple, Barcelone, Archives du royaume d'Aragon, Cartas reales, n° 3344. 70 feuillets publiés en partie par J. Delaville-Le Roux, in *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, 1889. Cf. p. 205, art. XLII.
13. Frère Thomas Bérard fut maître du Temple entre 1256 et 1273.
14. L'échiquier était une table revêtue d'un tapis à carreaux, autour de laquelle se réunissait le parlement anglais. Le sceau porte la curieuse légende : S'. ATORNACI . MAGRI . MILICIE . TEPLI . DE . SCAKKARIO. Il se trouve à Londres, au British Museum.
15. Frère Gaucelin de Provençhères. Sceau conservé aux archives départementales de l'Aveyron.
16. Paris, Archives nationales, collection Schlumberger et Blanchet, n° 656 ; Londres. British Museum, Tonnochy, n° 892 ; Nantes, Musée départemental d'archéologie. Inv. 862-12-1.
17. On relève 3 Abraxas gnostiques, 3 sujets mythologiques, 2 têtes barbues, un cavalier piétinant un dragon.
18. " *Quia sigillum eo tempore non habuimus*", précise Richard de Hastings in : British Museum, Herts. chart. n° 7.

LES SCEAUX TEMPLIERS ET LEURS SYMBOLES

19. *Recueil des historiens des croisades*, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1859. Occidentaux, tome II, manuscrit de Rothelin.
20. *Règle du Temple*, op. cit., art. 77, 99, 110, 120 et 125 des retraits.
21. LECOY de la MARCHE, *Les Sceaux*, Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, Paris, Maison Quintin, 1889, Pp. 86, 87.
22. Réservés aux litiges, les sceaux en cire noire sont les plus rares. En voici deux exemples significatifs.
 - 8 avril 1269 : le maître de France Amaury proteste auprès du comte de Bar à propos des exactions commises par Vauthier le Loup contre le temple et les habitants de Pierrevillers. Nancy, Archives départementales, B 620, n° 25.
 - 27 juin 1286 : le grand maître Guillaume de Beaujeu proteste auprès du roi de France contre l'occupation du palais du roi de Chypre Henri de Lusignan par ses gens. Paris, Archives nationales, J 456, n° 27.
23. Daniel, XII, 9.
24. *Règle du Temple*, op. cit., art. 579 des retraits.
25. LECOY de la MARCHE, *Les Sceaux*, op. cit., p. 57-58.
26. Contre-sceau à l'Abraxas de Louis le Jeune, 1174, 21 x 14 mm. Paris, Archives nationales, DA n° 37. Un moulage de ce contre-sceau est exposé au château de Vincennes.
27. Deux contre-sceaux sont à Londres et trois autres à Paris. Au British Museum est conservé celui aux deux cavaliers d'un visiteur cismarin et celui d'un maître d'Angleterre avec le chef du Précurseur. Aux Archives nationales, une empreinte porte les armes personnelles du grand maître de Beaujeu. La seconde, utilisée par le temple de Paris, est frappée d'une croix fleuronée accompagnée de fleurs de lis. Enfin, on y trouve trois contre-sceaux à l'Abraxas Panthée, un quatrième étant aux Archives départementales du Nord à Lille.
28. Paris, Archives nationales. Sceau de 1174. N° 37.
29. Paris, Archives nationales. Sceaux de Flandre, n° 165.
30. SAINT-HILAIRE (Paul de), *Le Coq, mythes & symboles*, Paris, Dédale Editions, 1990, p. 75-78.
31. BASILIDE : philosophe chrétien gnostique de l'école d'Alexandrie, vivant autour de l'an 130. Tous ses ouvrages sont perdus, mais son système est exposé dans les *Philosophoumena*, VII, 20-27.
32. Selon ce système : A = 1, B = 2, R = 100, S = 200, X (ksi) = 60.
33. MARQUES-RIVIERE (Jean), *Amulettes, talismans et pantacles dans les traditions orientales et occidentales*, Payot, Paris, 1938. P. 111-119.
34. M = 40, E = 5, I = 10, T (Thèta) = 9.
35. Apocalypse, V, 4-13.

36. Mis à part un sceau dont le titulaire n'a pas été identifié, l'agnus Dei a été utilisé par les maîtres d'Angleterre (4 types, 8 empreintes), ceux d'Aragon et de Provence (3 types, 5 empreintes) et un précepteur de Normandie (1 type, 4 empreintes).

37. Apocalypse, VI, 2-8.

38. *Analecta novissima spicilegii Solesmensis altera continuatio*, tome II, Frascati, 1888. *Sermo XXXVII ad fratres ordinis militaris, insignitos caractere Militiae Christi*, p. 405-414.

39. Varius selon Zacharie, I. Pallidus d'après l'Apocalypse.

40. Geste de Renaud de Montauban ou des quatre fils Aymon. L'exemplaire le plus ancien connu (Paris, Bibliothèque nationale, Manuscrits français n° 24.387) date de la fin du XIIe siècle. On peut situer l'archétype une trentaine d'années plus tôt, vers 1150.

41. Ce modèle aux deux cavaliers ornait le recto de la boule de l'ordre (2 types). Seul, il a exclusivement été utilisé par le visiteur cismarin, soit comme sceau principal (6 types, 3 dessins et 5 empreintes), soit en contre-sceau (1 empreinte).

42. Apocalypse, XXI, 9-27.

43. La coupole du temple du Seigneur frappée au verso de la boule de l'ordre (2 types) servait aussi de sceau personnel au grand maître (3 types, 3 empreintes et un dessin). Quant au dôme du temple de Salomon, il était l'apanage du maître de France (4 types, 9 empreintes).

44. Le chef de saint Jean-Baptiste composait le sceau du maître de Hongrie et d'Allemagne (2 types, 3 empreintes). En France, il a été utilisé par les précepteurs de Paris (2 empreintes). Le maître d'Angleterre l'employait pour sa part en contre-sceau (1 empreinte). Enfin, on le trouve en Piémont, appendu à un acte du Temple.

45. Apocalypse, VII, 4.

46. Voir aussi Ezechiel, IX, 3-6.

47. DEMAY (G.), Catalogue de pierres gravées ayant servi à sceller. Ce relevé compose la préface de son ouvrage : *Inventaire des Sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Imprimerie nationale, Paris, 1877.

DUBOIS (J.-J.), *Description de Pierres gravées antiques...* in Revue archéologique, T. II, 1845-1846.
WENTZEL (H.), *Portraits "à l'antique" on French mediaeval gems and seals*, in Journal of the Warburg and Courtauld Institute, tome XVI, New-York, 1953.

48. MARQUES-RIVIERE (Jean), *Amulettes, talismans et pantacles*, Payot, Paris, 1938, p. 116.

49. Pas moins de sept maîtres de France semblent avoir successivement entre 1214 et 1235, utilisé en contre-sceau la même matrice à l'Abraxas Panthée. Quatre empreintes sont conservées.

50. Voici par ordre alphabétique, les noms des douze familles dont les armoiries figurent dans les sceaux templiers :

AIGLE (de l') - ALEMANSIER - AUBEPAIN (de l') - BEAUJEU (de) - BRUNSWICK (de) - CAËSTRE (de) - LIÈGE (du) - MELAY (de) - PELLICIER - PROVENCHÈRES (de) - SAC (du) - WISEMALE (de).

LES SCEAUX TEMPLIERS ET LEURS SYMBOLES

51. *Règle du Temple*, op. cit., art. 87 des retraits.
52. LAMBERT (Elie), *L'Architecture des Templiers*, Paris, Picard, 1955, p. 71 à 76.
53. AIGRAIN (Abbé R.), *Liturgia*, Bloud & Gay, Paris, 1935, p. 775.
54. Sur un acte passé en 1167 à Jérusalem à propos des biens du Temple à Dachau. Munich, Archives bavaroises, Kloster Waldsassen, U 7/1.
55. Sur un accord passé en 1221 à Saint-Jean d'Acre entre les templiers et les Hospitaliers. Le chirographe est perdu, mais l'empreinte en plomb a été dessinée et publiée par l'archiviste Pauli en 1733 dans son chartier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tome I, planche V, n° 51.
56. MICHELET (Jules), *Procès des Templiers*, Paris, Documents inédits pour servir à l'Histoire de France, 1841-51.



**CATALOGUE RAISONNÉ
DES SCEAUX DU TEMPLE**

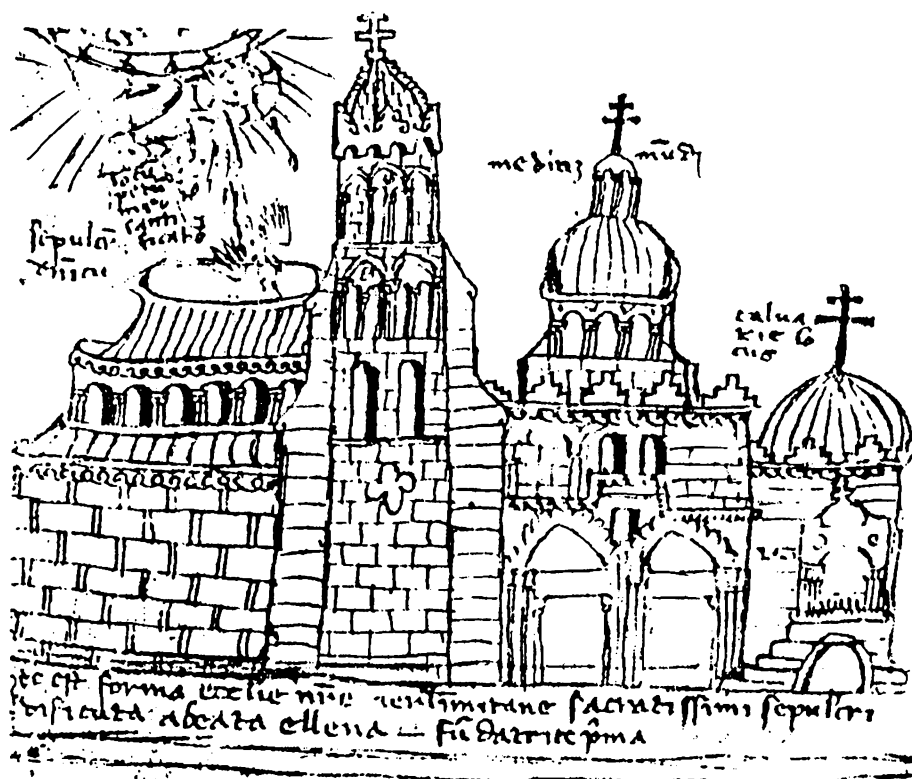
CATALOGUE RAISONNÉ DES SCEAUX DU TEMPLE

- I. La boule et les sceaux magistraux.
- II. Les sceaux des temples et des provinces.
- III. Les sceaux des bailliages et préceptories.
- IV. Les sceaux des commanderies et maisons.
- V. Les sceaux personnels des dignitaires et chevaliers du temple.
- VI. Statistiques et analyses.

LA BOULE DE L'ORDRE

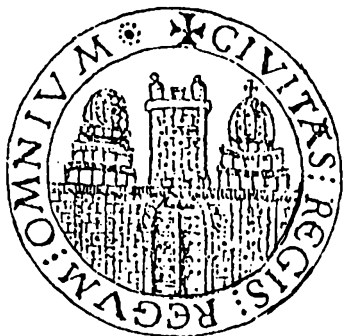
ET

LES SCEAUX MAGISTRAUX



Le Saint-Sépulcre, s'il fut le but de toutes les croisades et la raison d'être des templiers, ne figura cependant jamais sur les sceaux de l'ordre.

Déjà citée dans la première rédaction de la règle du Temple, la boule est sans conteste la première manifestation sigillographique des templiers. Elle est en usage dès la fondation de l'ordre au début du XII^e siècle. Une preuve nous en est fournie par le sceau du roi Baudouin I^{er} qui sur une charte de 1115¹, reproduit au verso les deux principaux monuments de la ville sainte, le Saint Sépulcre à dextre et à senestre la coupole du temple où l'ordre allait être logé trois ans plus tard. C'est le dessin très particulier de ce dôme qui a de toute évidence servi de modèle pour graver la boule du Temple, car les sceaux de ses successeurs montrent le même monument sous une perspective différemment incurvée.



Le siège symbolique de l'ordre est donc ce dôme construit à l'emplacement du temple de Salomon et qui abrite le rocher où l'ange serait apparu à David, censé être pour les Hébreux le centre du monde. Ce pourquoi l'édifice octogonal est couramment appelé *Dôme du Rocher*. Les templiers l'ayant restauré, le consacrèrent solennellement en 1142, l'appelant désormais *Temple du Seigneur* ou encore *Temple du Sauveur*. C'est l'actuelle mosquée d'Omar.

Les sujets symboliques représentés sur chacune des deux faces de la boule sont comme on le remarquera, l'illustration littérale de la légende qui les entoure: d'une part, les chevaliers et de l'autre, le temple du Christ.

La boule était frappée dans le plomb. On n'en connaît que deux empreintes, conservées à Munich et provenant d'une même matrice. Mais le dessin d'un second modèle a été relevé voici près de deux siècles, sur un document de 1221. Il s'agit vraisemblablement de la boule perdue le 17 octobre 1244, au désastre de Forbie, près de Gaza.

Vers 1164 fut créée la charge de visiteur d'en deça la mer, ou cismarin, qui soulageait le grand maître dans l'administration des maisons d'Europe. Chacun des deux dignitaires, Bertrand de Blanquefort et Geoffroy Foucher, se choisit alors pour sceau individuel l'une des faces de la boule, le grand maître la coupole du temple qui prit le nom de *tube*, le visiteur les cavaliers jumeaux.

Plusieurs explications ont été proposées à ce terme mystérieux de *tube*. Le plus souvent, on avance une contraction de *tumba*, la tombe, ce qui impliquerait une représentation du Saint Sépulcre et ne saurait être. A remarquer que ce mot remplace *sigillum*. Ce pourquoi j'en déduis qu'il pourrait signifier *sceau ordinaire* ou *petit sceau*, par opposition à la boule qui est le grand sceau de l'ordre.

Quant aux cavaliers jumeaux, je ne puis passer sous silence la seconde et énigmatique interprétation qu'en donne le cardinal de Vitry dans un autre de ses sermons² aux frères du Temple :

— « *Vous êtes semblables à cet homme sage, riche mais aveugle, qui avait longtemps vécu sous le joug d'un seigneur tyrannique et redoutable, et qui avait secrètement transféré tous ses biens à l'étranger. Il s'était toutefois réservé un bayart et fit monter avec lui en selle un jeune homme, chargé de guider la monture et de lui indiquer le chemin.*

Comme ils chevauchaient ainsi, le seigneur ordonna à l'un de ses gens de poursuivre ceux qui avaient osé se soustraire à son autorité. Et le jeune homme dit : voilà que quelqu'un nous pourchasse sur un cheval

noir afin de se saisir de nous ! Le fugitif lui répondit : Grâce à Dieu nous nous évaderons. Et donnant de l'éperon, il distança le cheval noir.

Peu après, le jeune homme avertit à nouveau son maître : Voilà qu'un cavalier nous suit sur une monture blanche et qu'il approche déjà. L'homme répliqua : Ne crains rien ! Avec l'aide de Dieu nous échapperons. Et excitant vigoureusement son cheval à coups d'éperons, il fit augmenter l'allure et sema le cheval blanc.



Cependant au bout d'un temps, le jeune homme interpella son maître : Voici qu'un poursuivant plus rapide encore nous rattrape et va nous appréhender. Le fugitif demanda : Sur quel cheval est-il monté ? Son jeune compagnon répondit : un cheval bai fort et pareil au nôtre. Alors il eut peur et dit à son jeune guide : Quitte cette route pavée !

Ceci fait, le poursuivant se rapprocha encore. Comme le jeune homme criait : Il peut presque nous saisir !, l'aveugle rétorqua : Dirige le bayart à travers cette rivière et empruntons les chemins boueux ! Celui qui les talonnait ne put les pourchasser plus avant. Et le chevalier aveugle fut hors de danger... »

Nul doute que ces phrases sibyllines se rapportaient à la gestion des biens du Temple et à la charge de visiteur cismarin qui avait été créée cinquante ans plus tôt. Mais si leur sens n'échappait alors à

personne, il nous reste aujourd'hui peu d'éléments pour interpréter clairement la mystérieuse allégorie de Vitry.

Revenant aux sceaux magistraux, nous connaissons trois types, ne différant que par des détails, de la tube employée par les grands maîtres et cinq sceaux de visiteurs au bayard, outre deux cachets à classer parmi les contre-sceaux dont certains usèrent aussi parfois pour authentifier leur empreinte.

GRANDS MAITRES

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1118 - 1136	Hugues de PAYNS		
1136 - 1146	Robert de CRAON	Sénéchal	
1147 - 1152	Evrard des BARRES	M. France	Rel. Cist. tué 14.8
1152 - 1153	Bernard de TREMELAY		
1153 - 1156	André de MONTBARD	Sénéchal	
1156 - 1169	Bertrand de BLANCHEFORT		
1169 - 1171	Philippe de MILLY dit de Naplouse		démission
1171 - 1179	Eudes de SAINT-AMAND		
1180 - 1184	Arnaud de TOROGE	M. Aragon	
1185 - 1190	Gérard de RIDEFORT	Sénéchal	tué 1.10
1191 - 1193	Robert de SABLE		
1194 - 1200	Gilbert ERAIL	M. France	
1201 - 1210	Philippe de PLESSIS		
1210 - 1219	Guillaume de CHARTRES		
1219 - 1232	Pierre de MONTAIGU	M. Aragon	
1232 - 1244	Armand de PERIGORS	M. Pouilles	tué 17.10
1244 - 1247	Richard de BURES	Gr. com.	
1247 - 1250	Guillaume de SONNAC	M. Poitou	tué 3.7
1250 - 1256	Renaud de VICHIER	Maréchal	
1256 - 1273	Thomas BERAUD		
1273 - 1291	Guillaume de BEAUJEU	M. Pouilles	tué 18.5
1291 - 1293	Thibaud GAUDIN	Gr. com.	
1293 - 1307	Jacques de MOLAY	Maréchal	

LA BOULE DU TEMPLE

Modèle A

Sceau rond biface. Recto du type II aux deux cavaliers. Légende en capitales romanes entre deux cordons, avec triples points de séparation :

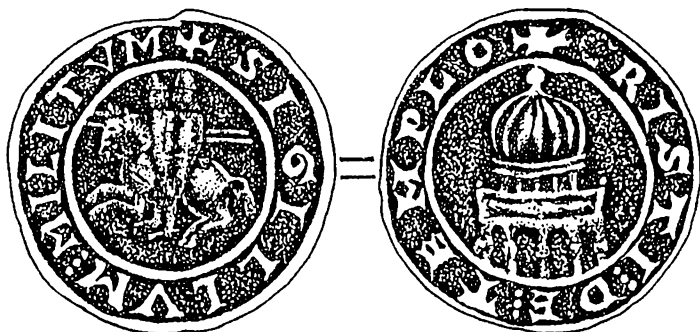
+ : SIGILLVM : MILITVM

Caractéristiques : *casques coniques en pointe, lances à l'horizontale et boucliers allongés.*

Verso du type I au dôme du Rocher. Légende comme ci-dessus :

+ : CRISTI : DE : TEMPLO

Caractéristiques : *double galerie incurvée à la base de la coupole.*



1167-1168

Sceau utilisé par Bertrand de BLANQUEFORT, "*per Dei gratiam milicie Templi magister*". Le maître du temple (1156-1169) autorise le frère Boniface, précepteur de Lombardie, à vendre au comte Otto de Westphalie des biens situés à Dachau et Leukental. Fait à Jérusalem le 5e jour après la dernière nouvelle lune de la 4e année de règne du roi Amaury, soit le 27 avril 1167. Empreinte en plomb.

MUNICH, Bayerische Hauptstaatsarchiv. Kloster Waldsassen, U 7/1.

Utilisé par le même, en tant que témoin d'une charte du roi Amaury, accordant certains avantages à la république de Pise. 19 mai 1168. Empreinte en plomb.

MUNICH, Bayerische Hauptstaatsarchiv.

Modèle B

Sceau rond biface. Recto du type II aux deux cavaliers. Légende en capitales romanes entre deux cordons :

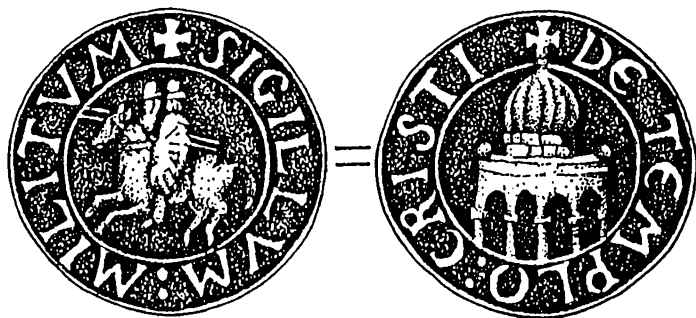
+ SIGILLVM : MILITVM

Caractéristiques : *casques ronds, boucliers ovales et lances en diagonale vers le haut.*

Verso du type I au dôme du Rocher. Légende comme ci-dessus :

+ DE TEMPIO : CRISTI

Caractéristiques : *base de la coupole plus élevée avec galerie simple.*



1221

Utilisé par le maître de l'ordre Pierre de MONTAIGU (1219-1232) sur un accord passé entre les templiers et les Hospitaliers, à propos de la possession de la cité de Giblet. A Saint-Jean-d'Acre, le 15 octobre 1221. Empreinte en plomb.

PAULI, *Codice diplomatico del sacro ordine Gerosolemitano*. Tome I, n° 107, planche V, n° 51. Chirographe perdu, relevé en 1733 dans les archives de l'ordre de Malte.



TYPE I,a.

Sceau rond de 26 mm. Type I au dôme du Rocher. Légende en capitales romanes :

+ SGIL..... + XPI DE TEPLIO

Caractéristiques : Dans le champ, un bâtiment circulaire à trois ouvertures, surmonté d'une coupole lisse, sur une galerie à arcades.



1147

Utilisé par le maître de l'ordre Evrard des BARRES (1147-1151), "*Everardus, minister humilis milicie Templi*", au bas d'une charte relative à une donation faite par ses neveux Guillaume et Baudouin des BARRES à l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Vers 1147.

PARIS, Archives nationales, S. 2154, n° 18.

LA TUBE DU MAITRE DE L'ORDRE

TYPE I, b.

Sceau rond de 26 mm. Type I au dôme du Rocher. Légende en capitales romanes entre deux filets avec triples points de séparation :

+ : S' : TVBE : TEMPLI : XPI :

Carctéristiques : le bulbe de la coupole est strié verticalement et sa base est posée sur une quadruple arcade.



1250-1255

Utilisé par Regnaud de VICHIER, maître de l'ordre (1250-1256) "*Dei gratia pauperis militiae templi minister*" sur une promesse de paiement faite pour le compte du roi de France Louis IX. Octobre 1250.

GÈNES, archives notariales. Registre de Barthélémy Fournier, 3m quinternum. Cité par Auguste Jal : *Mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades de saint Louis*. Ex *Annales maritimes et coloniales*, n° 79, pp. 749 à 823.

Utilisé par le même "*frères Regnaud de Vichier, ministres de la pource chevalerie dou temple de Iherusalem et li couvens de cele maisme chevalerie*" sur le règlement d'un litige avec Marguerite, "*par la grâce de Dieu reyne de Navarre, de Champagne et de Brie, comtesse palatine*". Juillet 1255, le jeudi devant la feste de la Magdalaine³. Cire jaune.

PARIS, Archives nationales, J. 198 B, n° 100.

TYPE I,c.

Sceau rond. Type I au dôme du Rocher. Légende en capitales romanes entre deux filets avec triples points de séparation :

+ : S TVBE TEMPLI XPI :

Caractéristiques : *arcades plus élevées et coupole réduite.*

1286

Utilisé par Guillaume de BEAUJEU, maître de l'ordre (1273-1291), sur un acte relatif à une plainte de Henri de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, sur ce que les gens du roi de France lui retiennent de force son palais. 27 juin 1286. Cire noire.

Au verso du sceau, contre-sceau du maître de l'ordre, au lion de son blason, décrit plus loin au chapitre des sceaux personnels des dignitaires.

PARIS, Archives nationales, J.456, n° 27.

VISITEURS CISMARINS

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1164	Geoffroy FOUCHER		Gr. com.
1166 - 1168	Gauthier de BEYROUTH Brisebarre		
1168 - 1171	Geoffroy FOUCHER	Gr. com.	M. France
1171 - 1173	Eustache le CHIEN		M. France
1173 - 1174	Albert de VAUX		
1176 - 1178	Baudouin de GAND	Pr. Flandre	Pr. Hainaut
1179 - 1188	Aimé de AYES		Sén.
1188 - 1190	Eluard de NEUVILLE		
1190 - 1193	Gilbert ERAIL	M. Aragon	M. France
1193 - 1198	Pons RIGAUD		
1202 - 1206	Aimé de AYES		
1207 - 1208	Pons RIGAUD	M. Aragon	
1208 - 1211	Guillaume OEIL-DE-BOEUF	M. Poitou	
1212 - 1216	Guillaume CADEIL	Pr. Prov.	Gr. com.
1221	Alain MARTEL		M. Angl.
1234 - 1237	Hugues de MONTLAUR		Mar.
1237 - 1242	Pierre de SAINT-ROMAIN		Gr. com.
1246	Raimbaud de CAROMB		
1246 - 1250	Renaud de VICHIER	M. France	Mar.
1251	Hugues de JOUY	Mar.	M. Aragon
..	Constant de HOVERIO		
1257 - 1262	Gui de BASENVILLE	Gr. com.	
1266 - 1269	Humbert de PAIRAUD	M. France	M. Poitou
1270 - 1273	Francon de BORT		Pr. Auv.
1273	Hugues RAOUL		
1274 - 1280	Pons de BROZET		Pr. Prov.
1286 - 1290	Geoffroy de VICHIER		
1291 - 1307	Hugues de PAIRAUD		

TYPE II,a.

Sceau rond de 45 mm. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende en capitales romanes :

+ SIGILLVM • MILITVM • XPISTI

Caractéristiques : un bouclier allongé en amande et l'autre triangulaire. Une patte du cheval est rejetée en arrière.



1190

Utilisé par "*frater Gislebertus Herail, cistra marinorum humilis procurator*". Le visiteur approuve un accord passé entre les templiers de Bure et les moines de Grancey, à propos de leurs manants respectifs, prenant effet au 25 décembre 1190. Sans date.

PÉRARD (Estienne), *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, chez Claude Cramoisy, 1664. p. 263.

POITIERS, Bibliothèque municipale. Collection de dom Fonteneau, tome 82, n° 151. Dessin d'un sceau "tel qu'il se voit dans plusieurs titres du grand prieuré d'Aquitaine".

TYPE II,b.

Sceau rond de 24 mm. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende en capitales romanes :

+ SIGIL' MILITVM CRIS.TI

Caractéristiques : *les boucliers sont en forme d'amandes, plains, sinon chargés de meubles indistincts.*



1202

Utilisé par "*frater Amio de Aais, humilis citra mare domus milicie Templi minister*". Le visiteur approuve un accord passé au sujet d'un moulin à Montaigu. Vers 1202.

PARIS, Archives nationales. S. 5007, n° 36.

LE SCEAU DU VISITEUR CISMARIN

TYPE II,c.

Sceau rond de 33 mm. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende en lettres romanes entre deux filets, avec triples points de séparation :

+ SIGILLVM : MILITVM : XPISTI :

Caractéristiques : *écus allongés, à sommet plat, portant un gironné de huit pièces.*



1255-1259

Accompagne la tube (type I,b.) de Regnaud de VICHIER, à la fois maître de l'ordre et visiteur cismarin, sur un acte de 1255⁴. Cire jaune.

PARIS, Archives nationales, J. 198 B, n° 100.

LONDRES, British Museum, LXXVI, 43 (moulage).

Appendu à un échange de dîmes entre les templiers et l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Mars 1259.

PARIS, Archives nationales, I. 1478.

TYPE II,d.

Sceau rond de 37 mm. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende en lettres romanes entre deux filets, l'intérieur greneté :

.... IGILLVM MILITVM XPIST ...

Caractéristiques : *écus courts, gironnés de huit pièces.*



1288

Utilisé par Geoffroy de VICHIER (Vicherio ou Vicherey), visiteur des maisons du Temple. 1288.

PARIS, Archives nationales. Supplément 4958, n° 17.

TYPE II,e.

Sceau rond de 31 mm. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende en lettres romanes entre deux filets grenetés :

+ SIGILLVM MILITVM XPISTI

Caractéristiques : les écus sont courts, modèle héraldique. Le premier est chargé d'une croix pattée, le second d'une croix au pied fiché. Dans le champ, en chef à senestre, une croix pattée.



1298

Utilisé par "frère Hugues de Péraut, général visiteur des maisons de la chevalerie dou Temple ès partie deça la mer". Le visiteur cismarin passe un accord avec Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre. Janvier 1298.

PARIS, Archives nationales. J. 5235, n° 43.

CONTRE-SCEAU D'UN VISITEUR

TYPE II,n.

Cachet ovale, haut de 14 mm, large de 12. Type II, équestre aux deux cavaliers. Légende illisible.

Caractéristiques : *les deux cavaliers sont placés dans un champ octogonal.*



Moulage sans date ni provenance. Vraisemblablement imprimé au verso d'un sceau du type V, à l'agnus Dei.

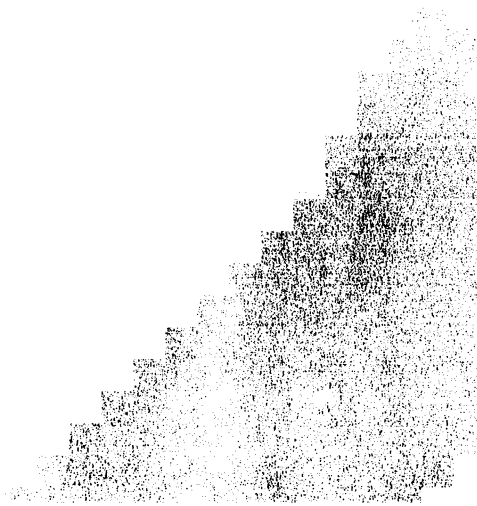
LONDRES, British Museum. LXXVI, 45.

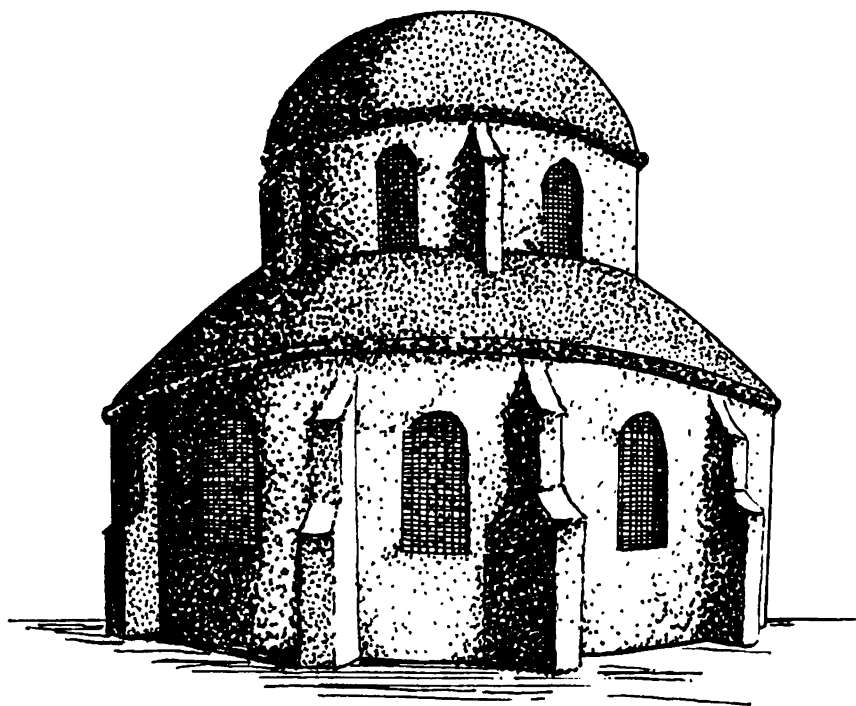
II

LES SCEAUX DES TEMPLES

ET

DES PROVINCES





La rotonde du temple de Paris, d'après la gravure de Jean Marot.

La règle du Temple énonce en son article 87 que l'ordre possède sept temples en deça de la mer, à savoir : France, Angleterre, Poitou, Aragon, Portugal, Pouilles et Hongrie. A l'exception du Portugal, les sceaux de ces juridictions nous sont connus.

Au cours du treizième siècle, le nombre des provinces templières semble avoir été porté à neuf, puis à douze. Mais nous ne possédons guère d'éléments sigillographiques qui nous permettraient de préciser ces nouvelles divisions.

Le sceau du *maître de France* procède, semble-t-il, de celui du grand maître. Mais le dôme du rocher ou temple de Salomon, y est remplacé par sa copie parisienne, la coupole de la chapelle ou rotonde du temple avec ses deux fenêtres et ses contreforts, bâtie au milieu du douzième siècle et telle qu'on pouvait encore la voir en 1650 d'après la gravure de Sylvestre⁵. Nous possédons quatre versions, très semblables, de ce sceau. Leur légende MIL- TEMPLI SAL- a ceci de particulier que SAL- peut aussi bien être l'abréviation de SALOMONIS que de SALVATORIS. Alors, temple de Salomon ou temple du Sauveur ?

A noter encore le curieux contre-sceau à l'Abraxas déjà cité, dont usait le maître de France, tandis que celui d'Angleterre se servait au même effet du chef de saint Jean-Baptiste.

S'il existait au temple de Londres une rotonde pareille à celle de Paris, c'est d'un agnus Dei que le *maître d'Angleterre* quant à lui scellait ses actes. L'attribut du Baptiste revêtait une extrême importance pour les frères de cette milice. On le voit sculpté à une clé de voûte du temple de Londres, comme à celle du chœur dans la plupart des chapelles de l'ordre.

Signalons une des rares matrices conservées, celle de l'attorney ou procureur du maître d'Angleterre près l'Échiquier, cour de justice qui gérait également le trésor public depuis le XIIe siècle. Elle était ainsi

appelée parce que ses membres se réunissaient autour d'une table recouverte d'un damier noir et blanc. C'est ce même échiquier que représente le sceau du procureur du Temple.

Le *maître du Poitou*, dit aussi plus tard d'Aquitaine, scellait d'une croix pattée au pied fiché, qu'il disposera au XIII^e siècle dans un écu allongé. Caractéristique commune à ces trois premières provinces : leurs sceaux ne portent aucune indication territoriale dans la légende.

Les autres provinces par contre, excepté le Portugal dont nous ne possédons pas de sceaux, éprouvent le besoin de spécifier leurs juridictions, étant donné les changements d'attribution qui se produiront dans le courant du treizième siècle.

Le *maître d'Aragon* ou d'Espagne précise dans sa légende si le bailliage de Provence ou celui de Catalogne dépendent directement de son autorité. Sinon son lieutenant sur place disposera d'une matrice particulière. Ce sera d'abord l'agnus Dei qui le désignera. Mais un sceau équestre simple, l'écu chargé d'une croix, remplacera parfois l'emblème johannite au milieu du treizième siècle. Il est possible qu'en ce cas, le maître d'Aragon ait cumulé sa charge avec celle de visiteur pour la péninsule ibérique.

Un *maître des Pouilles* ou d'Italie a porté un simple sceau équestre sans qu'on sache si tel était l'usage. Quant au *maître de Hongrie*, chargé des territoires teutons et slaves, aussi dit d'Allemagne, son sceau était le chef décapité de Jean-Baptiste posé dans le champ comme sur un plat. En aurait-on fait le mystérieux et fameux Baphomet ? On trouve également un sceau à l'aigle tenant un serpent dans son bec, figure assez étrange qu'on reverra chez un précepteur de Provence. La liaison n'est pas faite avec une charge de l'ordre que ces deux dignitaires auraient exercée, en Palestine par exemple.

MAÎTRES DE FRANCE

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1130	Payen de MONTDIDIER		
1143 - 1147	Evrard des BARRES		G.M.
1158	Hoston de SAINT-OMER	M. Angl.	
1160 - 1161	Guillaume PAVET		M. Poitou
1171	Geoffroy FOUCHER	Vis.	
1175 - 1179	Eustache le CHIEN	Vis.	
1190	Robert de MILIACO		
1192 - 1193	Raoul de MONTLIARD		
1196	Gilbert ERAIL	Vis.	G.M.
1204	André de COULOURS		
1207	Guillaume OEIL-DE-BOEUF		M. Poitou
1208 - 1219	André de COULOURS		
1222	Guillaume de l'AIGLE		Pr. Norm.
1222 - 1223	Fr. Aimard		
1225	Eudes ROYER		
1225 - 1228	Olivier de la ROCHE		
1229	Pons d'ALBON		
1234	Robert de LILLE	Pr. Flandre	
1236 - 1240	Pons d'ALBON		
1241 - 1242	Fr. Damase (lieut.)		M. Pouilles
1242 - 1249	Renaud de VICHIER	Pr. Acre	Mar.
1251 - 1253	Gui de BASENVILLE		Gr. com.
1256 - 1258	Foulques de SAINT-MICHEL	M. Poitou	
1261 - 1264	Humbert de PAIRAUD		M. Poitou
1265 - 1271	Amaury de la ROCHE	Gd. com.	
1277 - 1281	Jean le FRANCOIS	M. Poitou	
1286	Guillaume de MALLAY	Mar.	
1291 - 1294	Hugues de PAIRAUD		Vis.
1299 - 1307	Gérard de VILLERS		

TYPE III,a.

Sceau rond de 25 mm. Type III, à la rotonde du temple. Légende en capitales romanes :

+ MIL— . TEMPLI . SAL—

Caractéristiques : *diamètre du champ = 12 mm., le chevron supérieur du dôme est étêté.*



1171

Utilisé par Geoffroy FULCHER, cumulant les fonctions de maître de France et de visiteur "*Gaufridus Fulcherii pauperum Templi cis mare existens procurator humilis*". Acte passé à Paris en 1171, sans autre précision. Sceau pendant sur double lanière en cuir.

PARIS, Archives nationales, S. 2115.

TYPE III,b.

Sceau rond de 25 mm. Type III, à la rotonde du temple. Légende en lettres romanes entre deux filets :

+ MIL— TEMPLI . SAL—

Caractéristiques : *diamètre du champ = 15 mm., le contrefort est plus haut à senestre, le chevron supérieur du dôme est pointu.*



1214-1223

Utilisé par André de COLOORS, précepteur du Temple en France, sur un acte relatif à des bois entre Senlis et Verneuil, qui ne pourront être vendus sans l'assentiment du roi. Octobre 1214. Au verso, contre-sceau du type IV, à l'Abraxas.

PARIS, Archives nationales. J. 731, n° 23.

Utilisé par frère Aimard, précepteur de France et trésorier du Temple. Dans un acte "*frater Hemardus de Templo parisiensi*" comparaît comme exécuteur testamentaire de Gautier, chambrier de Philippe Auguste. Février 1222 a.s. Mêmes sceau et contre-sceau employés par lui en 1223.

PARIS, Archives nationales. S. 2155, n° 40. Idem, J.153 (Paris, IV, 2).

LE SCEAU DU MAÎTRE DE FRANCE

TYPE III,c.

Sceau rond de 25 mm. Type III, à la rotonde du temple. Légende en lettres romanes entre deux filets :

+ MIL— TEMPLI . SAL—

Caractéristiques : *identique au précédent, mais les contreforts plus larges.*



1225-1235

Utilisé par Olivier de la ROCHE, maître de la milice du Temple en France, sur un accord passé avec la comtesse Jeanne de Flandre, à propos de la ville d'Ypres. 1225. Sceau épais en cire verte, pendant à de la soie rouge et blanche. Contre-sceau à l'Abraxas, type IV.

LILLE, Archives du Nord, Chambre des comptes, B.1359/423.

Idem, sur une confirmation des lettres précédentes aux échevins d'Ypres. Juillet 1227. Sceau épais en cire brune, pendant à double queue.

LILLE, Archives du Nord. De Saint-Genois, p. 517.

Moulage sans indication. Selon Douet d'Arcq, contre-sceau à l'Abraxas, type IV, au verso. 1235.

PARIS, Archives nationales. (DA 9861).

LE SCEAU DU MAÎTRE DE FRANCE

TYPE III.d.

Sceau rond de 25 mm. Type III, à la rotonde du temple. Légende en lettres romanes :

+ MIL— TEMPLI . SAL—

Caractéristiques : *les contreforts plus étroits et celui de senestre plus haut.*



1269

Utilisé par Amaury, précepteur du temple de France, sur un acte protestant auprès du comte de Bar, à propos des vexations commises par Vauthier, dit le Loup, contre la maison du Temple et les habitants de Pierre-villers. 8 avril 1269. Cire noire.

NANCY, Archives départementales. B. 620, n° 25. N° 8469 de l'inventaire manuscrit de Des Robert.

Idem, appendu à un acte de 1269 sans précisions. Moulages à Paris et à Londres.

PARIS, Archives nationales, J. 190.

LONDRES, British Museum, CXXXV, 4.

TYPE IV

Cachet ovale, haut de 15 mm., large de 13. Type IV, à l'Abraxas. Légende en capitales romanes :

+ : SECRETVM : TEMPLI :

Caractéristiques : le Panthée est, semble-t-il, accosté à dextre des lettres grecques I A W (iota, alpha, oméga) et à senestre de sept étoiles.



1214-1235

Utilisé par les précepteurs de France André de COLOORS, "*domorum Templi in Francia preceptor*", et Aimard, entre 1214 et 1235, au verso de sceaux des types III,b et III,c, à la rotonde du temple.

LILLE, Archives du Nord. Chambre des comptes, B.1359/423.

PARIS, Archives nationales. J.731, n° 23; S.2155, n° 40; J.153 (Paris, IV,2); (DA 9861).

MAÎTRES D'ANGLETERRE

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
..	Hugues d'ARGENTIN		
1153 - 1155	Hoston de SAINT-OMER	Pr. Flandre	M. France
1155 - 1185	Richard de HASTINGS		
1185 - 1195	Geoffroy FITZSTEPHEN		
1195 - 1200	Robert de NEUHAM		
1200	Thomas BERARD		
1205	Fr. Alain		
1214	Guillaume CADEIL		Vis.
1215 - 1219	Aimery de SAINTE-MAURE	M. Poitou	
1220	Guillaume de la GRAVELLE		
1220 - 1228	Alain MARTEL	Vis.	
1228	Fr. Aimery		
1234	Robert de MONTFORT		
1235 - 1241	Robert de SANDFORD		
1250	Fr. Amblard		
1252 - 1259	Roncelin de FOS		Pr. Prov.
1259	Robert de SANDFORD		
1270	Humbert de PAIRAUD	M. Poitou	
1275	Gui de FORESTA		Mar.
1276	Robert de TORTEVILLE		
1277 - 1278	Henri de FAVERHAM		
1280	Robert de TORTEVILLE		
1288	Gui de FORESTA	Mar.	
1292	Guillaume de TOURVILLE		
1293 - 1296	Gui de FORESTA		
1296 - 1298	Brian le JAY	Pr. Ecosse	+ 1298
1298 - 1307	Guillaume de la MORE		

LE SCEAU DU MAITRE D'ANGLETERRE

TYPE V,a.

Sceau rond de 23 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en lettres romanes :
+ SIGILLVM TEMPLI

Caractéristiques : l'Agneau tourné à dextre.



1160-1185

Utilisé par Richard de HASTINGS, "*milicie Templi in Anglia minister humilis*". Cire brun-clair.

LONDRES, British Museum. Harl. ch. 86 C. 63.

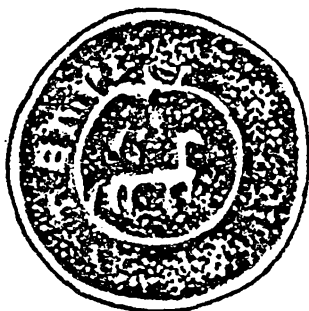
Appendu à la confirmation d'une rente due au Temple sur un héritage à Ashby. Sd. entre 1165 et 1180. Cire verte.

SAN-MARINO (Californie, USA), Bibliothèque du musée Huntington, section des manuscrits, fonds Hastings.

TYPE V,b.

Sceau rond de 21 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en lettres romanes :
+ SIGILLVM TEMPLI

Caractéristiques : l'Agneau nimbé, tourné à senestre.



1185-1200

Utilisé par Geoffroy, Fitz Stephen, "*milicie templi in Anglia minister humilis*", sur la confirmation d'une rente due au Temple sur une terre sise à St-Dunstan. 1190. Cire vert-foncé.

LONDRES, British Museum. Cartulaire de l'abbaye de Westminster, "Westminster abbey muniments", n° 13752.

Idem, P.R.O. Ancient Deeds, Duché de Lancastre, série L. n° 2348.

Utilisé par Guillaume de NEUHAM, "*milicie Templi in Anglia minister humilis*", sur l'acte de cession d'un terrain "*sub castello Bainardi*", en location à l'orfèvre Radulfe. Sd. entre 1195 et 1200. Parmi les témoins, un autre frère Guillaume, précepteur de Londres. Cire verte.

LONDRES, British Museum. Cartulaire de l'abbaye de Westminster, n° 13436.

TYPE V,c.

Sceau rond de 28 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ SIGILLVM TEMPLI

Caractéristiques : *format plus grand, l'Agneau tourné à senestre.*



1241

Utilisé par frère Robert de SAMFORD, "*milicie templi in Anglia minister humilis*" sur un acte concernant une rente due à la préceptorie de Hyde. 1241. Cire vert-foncé, sur langue de peau.

LONDRES, British Museum, Wol., ch. III, 28.

TYPE V,d.

Sceau rond de 32 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en capitales romanes entre deux cordons grenetés :

+ SIGILLVM TEMPLI

Caractéristiques : *grand format, l'Agneau à senestre, nimbe crucifère et bannière à trois langues.*



1304

Utilisé par frère Guillaume de la MORE, maître du Temple en Angleterre. 1304. Cire vert-foncé. Au verso, contre-sceau du type VI, à la tête barbue.

LONDRES, British Museum, Harl. ch. 83 C. 39.

Ibidem, Harl. ch. 84 A. 42.

Cachet ovale, haut de 17 mm., large de 15. Type VI, au chef barbu. Légende en capitales romanes :

* TESTIS SVM AGNI

Caractéristiques : *pas de croix, mais une étoile à six rais devant la légende.*



1304

Utilisé en 1304 par frère Guillaume de la MORE, maître du Temple en Angleterre, au verso d'un sceau du type V,d. à l'agnus Dei.

LONDRES, British Museum, Harl. ch. 83 C. 39.

SCEAU DE L'ATTORNEY PRÈS L'ÉCHIQUIER

MATRICE A

Sceau scutiforme haut de 28 mm. Matrice en bronze avec anneau au dos.

Légende :

* S.ATORNATI.MAGRI.MILICIE.TEPLI.DE.SCAKKARIO

Description : *un buste d'homme tenant une croix (pattée ?), issant d'un échiquier, le tout accompagné d'une étoile.*

XIII^e s.

Venant de la famille Ransom, cette matrice est entrée dans les collections du British Museum en 1915.

LONDRES, British Museum. Tonnochy, n° 892.

MAITRES DU POITOU

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1141	Fr. Falco		
1141	Guillaume GUIDAUGIER		
1151	Fr. Hugues		
1166	P. LEVESQUE		
1166 - 1173	Guillaume PAVET	M. France	
1180	Humbert BOUTIERS		
1189 - 1190	Aimery de SAINTE-MAURE		M. Angl.
1201	Guillaume ARNAULD		
1205 ?	Téméric BOEZ		
1207	Guillaume OEIL-DE-BOEUF	M. France	Vis.
1210 - 1222	Giraud BROCHARD		
1222	Gui de TULLE		
1223 - 1234	Giraud de BROGES		
1236 - 1245	Guillaume de SONNAY		G.M.
1247 - 1253	Foulques de SAINT-MICHEL		M. France
1254 - 1258	Hugues GRISARD		
1261	Francon de BORT		Pr. Auv.
1262 - 1264	Gui de BASENVILLE	Vis.	
1266 - 1269	Humbert de PAIRAUD	M. France	M. Angl.
1269 - 1276	Jean le FRANCOIS		
1278 - 1288	Amblard de VIENNE		
1285 - 1288	Raymond de MAREUIL (lieut.)		
1288 - 1290	Pierre de MADIC		
1292 - 1300	Pierre de VILLIERS ou Villard		
1300 - 1307	Geoffroy de GONNEVILLE		

LE SCEAU DU MAITRE DU POITOU

TYPE VII.a.

Sceau rond de 25 mm. Type VII, héraldique à la croix pattée. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ SIGILLVM MILITVM TEMPLI

Caractéristiques : l'écu liseré, sa pointe entre le premier I et le L de MILITUM.



1251-1269

Utilisé par Foulques de SAINT-MICHEL, commandeur du Temple en Aquitaine. L'acte concerne un différend entre les templiers et le bailli du comte de Poitiers, à propos d'une arrestation dans le temple de cette ville. 1251.

PARIS, Archives nationales. J. 191, n° 114.

Appendu à un acte passé en Poitou en 1269.

POITIERS, bibliothèque municipale. Collection de dom Fonteneau, tome 82, n° 145.

TYPE VII,b.

Sceau rond de 24 mm. Type VII, héraldique à la croix pattée. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ SIGILLVM MILITVM TEMPLI

Caractéristiques : les lettres de la légende plus petites, l'écu en bosse, sa pointe sur le second jambage du M de MILITVM.



1283

Utilisé par fr. Amblard, "*preceptor humilis domorum milicie templi in Aquitania*". Acte relatif à une rente annuelle due à la maison templière de Roche, près de Poitiers. 21 octobre 1283.

POITIERS, Archives départementales de la Vienne, Carton 14, pièce n° 56.

Sceau rond de 30 mm. Type VII, héraldique à la croix pattée. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ SIGILLVM MILITVM TEMPLI

Caractéristiques : *identique au précédent mais d'un format plus grand.*



1302

Sur un acte passé en Poitou en 1302. Cire verte et double queue.

EYGUN (Fr.), *Sigillographie du Poitou*, Paris, 1938. N° 1663, pl., T. II, LII.

Utilisé en 1302 pour des confirmations de donations faites au XII^e siècle par Henri II d'Angleterre à Chinon. Cire jaune.

PARIS, Bibliothèque nationale. Mss latins, 5840, pp. 64 et 228.

MAITRES D'ARAGON

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1134	Raymond GAUCEBERT	M. Pouilles	G.M. Vis. Vis. G.M. Vis. Gr. com.
1139 - 1143	Pierre de la ROVIÈRE		
1143 - 1149	Bérenger d'AVIGNON		
1149 - 1151	R. de CHATEAUNEUF		
1151 - 1153	Pierre de CASTILLON		
1153 - 1164	R. de CHATEAUNEUF		
1164	Bérenger d'AVIGNON		
1167	Arnaud de TOROGE		
1176	Hugues GODEFROI		
1180	Arnaud de TOROGE		
1181	Bérenger d'AVIGNON		
1184 - 1189	Gilbert ERAIL		
1196 - 1198	Arnaud de CLAIRMONT		
1198	Raymond de GURP		
1202	Pons RIGAUD		
1210	Raymond de GURP		
1210 - 1211	G. DEZENON		
1211 - 1218	Pierre de MONTAIGU		
1216 - 1218	Adémar de CLARET (lieut.)		
1218 - 1221	Pons MENESCAL (lieut.)		
1221	Guillaume d'ALLIAC		
1224 - 1230	Fulcon de MONTPEZAT		
1230 - 1233	Bernard CHAMPANS		
1233 - 1239	Raymond PATOT		
1239	Astruch de CLAIRMONT		
1239	Guillaume FOUQUE		
1247 - 1251	Guillaume de CORDONA		
1251	Hugues de JOUY		
1269	S. de BELMONTE		
1276 - 1282	Pierre de MONCADA		
1304	Bérenger de CARDONA		
1307	Rodrigue IBANEZ		

Sceau rond de 25 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ S- PVINCIE ET : ARAGONIS

Caractéristiques : l'Agneau passant à senestre, nimbé et tenant une hampe sommée d'une croix pattée. Le dernier S de la légende inversé.



1224

Utilisé par Fulcon de MONTPEZAT, "*domorum milicie Templi in Provincia et partibus quibusdam Hispanie minister humilis*", confirmant un échange de biens entre Rostan, précepteur de Rué à Draguignan, et Raymond Coulomb, sire de Lorgues. Acte du 6 des cal. de janvier 1224 a.s. (27 décembre 1224). Sceau de cire vert-foncé ou noir, sur attache de peau.

MARSEILLE, Archives des Bouches-du-Rhône. O.M., Lorgues, 5.

LE SCEAU DU MAÎTRE D'ARAGON

TYPE VIII,a.

Sceau rond de 29 mm. Type VIII, équestre simple. Légende en capitales romanes entre deux cordons, l'intérieur greneté :

+ S' MINISTRI TEMPLI I. ARAGON. I. CATALON

Caractéristiques : *dans le champ du sceau, un cavalier casqué, le bouclier chargé d'une croix, galope à dextre, lance (avec bannière ?) presque à l'horizontale.*



1247-1251

Utilisé par Guillaume de CORDONA, "*mestre del Temple a Arago i Catalunya*", sur un accord conclu entre les templiers et le roi Jaume Ier. Acte du 28 juillet 1247. Cire vert-noir.

BARCELONE, Archives de Catalogne. Actes du roi Jaume Ier.

Le même maître d'Aragon, à propos de la donation d'un bien à Tarragone, joignant la porte Saint-Lazare, faite au Temple par Blasco Perez. Acte du XII kal. junii 1251 (21 mai). Cire verte.

MADRID, Archives nationales historiques. Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en Aragon, commanderie de Ambel, châtellenie de Amposta, L. 6°, n° 13 (Arm° 7, caj. III, n° 25).

TYPE V,f.

Sceau rond de 31 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en lettres romanes :
S PCEPTORIS TEPLI : ISPANIE

Caractéristiques : *l'agnus Dei nimbé et tenant une bannière.*

1269

Utilisé par S. de BELMONTE, maître du Temple en Espagne, dans un échange de biens avec le chapitre de la cathédrale de Salamanque. Le 3 des nones de juillet 1269. Cire verte.

SALAMANQUE, Archives de la cathédrale. Mesa capitular, Leg. 2, Caj. 6, n° 56 (Arm° 5, Caj. 75/ n° 36).

MAITRES DES POUILLES

Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1167	Fr. Boniface	Mar.	G.M.
1186 - 1188	Guillaume de la FOSSA		
1199 - 1205	Pons RIGAUD		
- 1232	Armand de PERIGORS		G.M.
..	Jacques de TURISELLIS		
1255	Damase de FENOLAR		
1264 - 1271	Etienne de SISSEY		G.M.
1273	Guillaume de BEAUJEU		
..	Pierre de GREFFIER		
..	Guillaume de CANELLIS		arr. Chypre arr. Sens
..	Albert de CANELLIS		
..	Geoffroy de PIERREVERT		
..	Pierre d'OUTREMONT		
Vers 1300	Laurent de BEAUNE		
1307	Ode de VAUDRIE		

Sceau rond. Type VIII, équestre simple. Légende :

+ S . MILITUM TEMPLI PER YTALIAM

Caractéristiques : *non précisées.*

1255

Utilisé par frère Dalmase de FENOLAR, maître d'Italie, donnant procuration à frère Albert, précepteur des maisons du Temple à Florence. Acte du 12 mars 1255.

BINI (T.), *Dei Tempieri in Lucca*. In Atti della reale accademia Lucchese, tome 10, 1840. 13, S. 441.

MAITRES DE HONGRIE

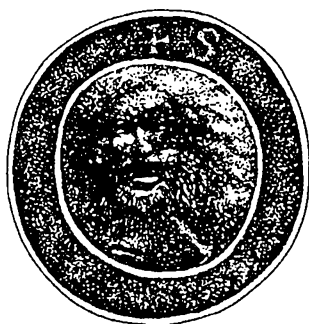
Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
..	Fr. Cuno	Vis.	Pr Chypre?
..	Fr. Gauthier		
..	Fr. Jean		
1215	Pons (de la CROIX ?)		
1247	Thierry de NUSS ?		
..	Raimbaud de CAROMB ?		
..	Jacques de MONTREAL		
1271 - 1279	Fr. Widekind		
..	Gérard de VILLERS ?		
1289	Frédéric, wildgrave de SALM		Vis. All.
1296	Bertram von ESBEKE		Pr. Hospit.
..	Frédéric de NIGRIP		
1300	Frédéric von ALVENSLEBEN		

TYPE VI,a.

Sceau rond. Type VI, au chef barbu. Légende :

+ S

Description : *le champ servant de plat, une tête hirsute et barbue, vue de face .*



1237

Sceau de Terrici de NUSSA, templier allemand. Il s'agirait du précepteur d'Allemagne d'après le sceau. Acte de 1237.

BASCAPE (Giacomo-C.), *I Sigilli degli ordini militari e ospedalieri*. In Studi storici in onore di Francesco Lodolo-Conepa. Florence, 1959, T.II, 75-106.

Sceau rond de 32 mm. Type VI au chef barbu. Légende en capitales romanes :

+ S. MAGRI . TEMPLI IN THEVTHONIA

Caractéristiques : la tête de face, hirsute, accostée de deux étoiles à six rais.



1271-1279

Utilisé par frère Widekind "*domorum militie Templi preceptor per Germaniam et Slaviam*", sur un acte du 1er avril 1271. Cire jaune.

WOLFENBÜTTEL, Niedersächsischen Staatsarchivs. Chem. Ludgeri-Klosters, Helmstedt, Sign. : 12, Urk. 61.

Par le même Widekind "*magister fratrum de Templo per Alemanniam*" sur un acte relatif à une rente due au temple de Sipplenburg par l'abbaye de Marienthal, sur un moulin à eau. 1279. Cire noire sur cordons blanc et bleu.

WOLFENBÜTTEL, Niedersächsischen Staatsarchivs. Chem. Kloster Marienthal, Sign. : 22, Urk. 157.

Sceau rond. Type VI, au chef barbu. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ S.MAGRI TEMPLI IN THEVTHONIA

Caractéristiques : tête accostée, semble-t-il, d'une croisette à senestre.



1289

Utilisé par frère Frédéric, silvester⁶ ou Wildgrave de SALM, "*magister domus Templi in Alemania et in Sclavis*", sur un acte de vente par la maison de Steingaden, de biens en Schongau. 7 décembre 1289. Cire noire.

MUNICH, Bayerischen Hauptstaatsarchiv. Kloster Steingaden, U. 130.

Sceau rond de 32 mm. Type IX, à l'aigle de profil. Légende en lettres romaines entre deux cordons :

+ S* MAGISTRI TEMPLI IN THEVTHONIA

Caractéristiques : l'aigle contournée et tenant un serpent dans son bec ; elle est posée sur son aire au sommet d'une roche et accostée de deux étoiles.



1296-1300

Utilisé par frère Bertram von ESBEKE, "*Dei gratia preceptor domorum militie Templi per Alemaniam et Sclaviam*", à propos du patronage de l'église de Gerdekestorp par l'abbaye Saint-Jean d'Halberstadt. Acte du 9 septembre 1296. Cire noire.

MAGDEBOURG, DDR Staatsarchiv. Rep. U 8c, n° 53.

Utilisé également par frère Frédéric von ALVENSLEBEN, précepteur d'Allemagne, sur un acte relatif à la vente d'un bien à un bourgeois de Brunswick. 10 mars 1300.

WOLFENBÜTTEL, Niedersächsischen Staatsarchiv.

MAITRES DU PORTUGAL

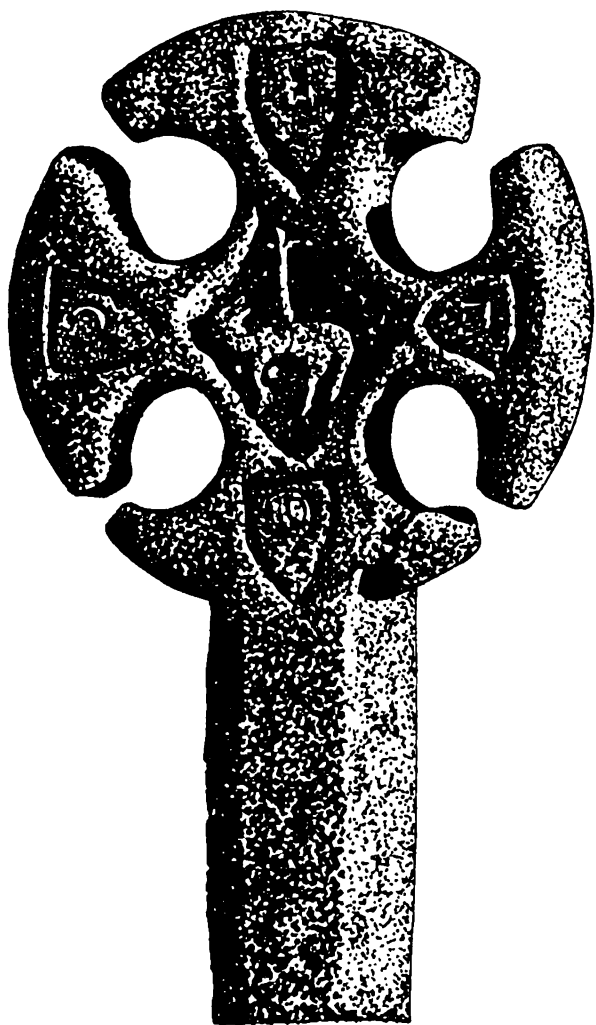
Dates	Noms	Auparavant	Ensuite
1127 - 1139	Guillaume RICARDO		
1139	Hugues MARTINS		
1143	Hugues de MONTTOIRE		
1155 - 1158	Pedro ARNALDO		
1158 - 1195	Gualdim PAES		
..	Lopo FERNANDES		
1202	Fernando DIAS		
1210 - 1212	Gomes RAMIRES		
1212 - 1221	Pierre ALVARES de ALVITO		
1223 - 1224	Pedro ANES		
1224 - 1229	Martin SANCHEZ		
1229 - 1237	Estevao BELMONTE		
1237 - 1242	Guillaume FOUQUE alias FULCO		M. Aragon
1242 - 1248	Martin MARTINS		
1248 - 1251	Pedro GOMES		
1251 - 1253	Paio GOMES		
1253 - 1265	Martin NUNES		
1268 - 1271	Gonçalo MARTINS		
1273 - 1277	Beltrao de VALVERDE		
1280 - 1283	Joao ESCRITOR		
1283 - 1288	Joao FERNANDES		
1289 - 1290	Alfonso PAIS-GOMES		
1291 - 1295	Lourenço MARTINS		
1295 - 1306	Vasco FERNANDES		

III

LES SCEAUX DES BAILLIAGES

ET

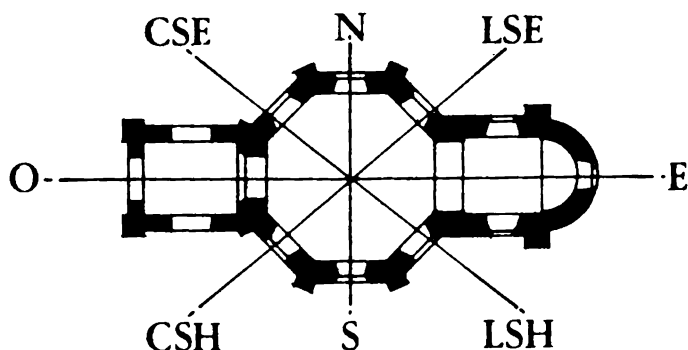
PRÉCEPTORIES



Croix de calvaire du XIII^e siècle avec agnus Dei à Fanjeaux (Aude).

L'ordre du Temple comptait plusieurs centaines de baylies ou bailliages, répartis selon les provinces, ayant à leur tête un précepteur et usant d'un sceau particulier. Beaucoup de ces empreintes sont perdues ou encore à exhumier des archives régionales ou locales. Celles qui nous sont parvenues ont généralement emprunté leurs motifs aux sceaux des temples dont elles relèvent ou des dignitaires de l'ordre, en les brisant d'un simple détail ou d'un meuble, comme d'un léopard en Angleterre, de fleurs de lis en France.

Les symboles employés le plus fréquemment sont l'agnus Dei bien sûr, et la croix pattée. Je les ai retrouvés, taillés dans la pierre et tels que sur les sceaux, dans plusieurs préceptories. L'agnus Dei surtout est souvent disposé en clé de voûte à un endroit précis qui gouverne le plan de tout l'édifice selon son orientation et d'après les levers et couchers du soleil aux deux Saint-Jean, soit aux solstices d'hiver et d'été. Il en est ainsi dans les temples de Londres, Roth, Metz et Laon, pour ne citer que ceux-là.



Laon: observation des équinoxes et des solstices depuis l'agnus Dei de la voûte.

A Fanjeaux, dans l'Aude, on retrouve l'agnus Dei et la croix pattée curieusement associés avec un autre de ces emblèmes spécifiquement templiers, la tête barbue, dans une croix de calvaire en pierre du XIII^e siècle, au fût octogonal. Ce qui devrait détruire l'attribution qu'on en fait là-bas aux cathares.

Quant aux légendes inscrites sur ces sceaux, elles sont toujours assorties d'une précision géographique telle que : SIGILLVM PRECEPTORIS..., sceau du précepteur de..., suivie du nom du bailliage. Ce qui n'est pas toujours facile à déterminer.

Ainsi, le cas de la Provence et de la péninsule ibérique, groupées dans la province d'Aragon, devient plus complexe au milieu du XIII^e siècle. Tantôt la Provence, la Catalogne ou la Castille, forment une province indépendante, tantôt ces bailliages se retrouvent dans la même juridiction. Les différentes divisions de la province des Pouilles ou d'Apulie, telles que Lombardie, Vénétie, Sicile, se verront bientôt placées dans des conditions analogues.

Pareille situation n'effraie cependant pas le grand maître qui trouve là le prétexte à nommer un lieutenant visiteur pour chacune de ces deux péninsules, ce qui lui permet de maintenir des relations étroites avec le maître du Portugal, jaloux de l'indépendance qu'il a acquise en menant chez lui sa propre croisade contre les Maures, mais également de décharger le maître des Pouilles des relations de l'ordre avec le pape et la curie romaine.

TYPE VI,d.

Sceau ovale de 27 mm. de haut. Type VI, au chef barbu. Légende en capitales romanes entre deux cordons :

.....CEPT TEP....

Caractéristiques : *buste de profil, peut-être une intaille.*



1282

Utilisé par frère Pierre le NORMAND, précepteur de Laon et lieutenant du précepteur de France. Accord au sujet de terres acquises dans la censive du Temple à Ardon. Acte du 20 juillet 1282.

LAON, Archives de l'Hôtel-Dieu. (DM-AP 1493).

TYPE VII,d.

Sceau rond de 28 mm. Type VII, héraldique à la croix pattée. Légende :
.....S . ML TIA.....

Caractéristiques : *non précisées.*

1271

Utilisé par frère Martin, commandeur du Temple en la baillie de Lorraine, sur un accord avec Warris, doyen de Saint-Dié, à propos de certaines pièces de terre sises au finage de Moriviller. Novembre 1271. Cire verte sur double queue.

ÉPINAL, Archives départementales des Vosges. Archives ecclésiastiques, série G., n°610.

TYPE X.

Sceau rond de 26 mm. Type X, au léopard. Légende en lettres romanes :
..S'. PRECEPTOR'.

Caractéristiques : un léopard, accompagné en chef d'un croissant dans lequel est fichée une croix pattée, le tout accosté de deux étoiles à six rais renversées.



1303

Contenu de l'acte non précisé. 1303. Cire vert foncé.

LONDRES, British Museum. Harl., ch. 83 A 44.

SCEAUX DE PRÉCEPTEURS EN POITOU

TYPE VII.e.

Sceau rond de 31 mm. Type VII, héraldique à la croix pattée. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ S. PRECEPTORIS.TEMPLI.VALECIE

Caractéristiques : la croix pattée de l'écu paraît avoir une seconde trabe, supérieure, plus petite et pattée. L'écu à trois fleurs de lis mouvant de ses bords, une en chef, les autres des flancs.



1287

Sur charte concernant le prieuré de Saint-Victor-lès-Valence. 1287. Cire jaune sur double cordon.

MARSEILLE, Archives des Bouches-du-Rhône. O. M. Val. dom 1.

Second exemplaire, ibidem, dom. 11 bis.

PARIS, Archives nationales, moulage LXV, 5329.

TYPE XI,a.

Sceau rond. Type XI, au lion. Légende en lettres romanes :
- S.PREC.MILI.TEMPLI.IN.ARVERNIA

Caractéristiques : *lion héraldique rampant.*



1280-1288

Utilisé par Francon de BORT, précepteur d'Auvergne et Limousin, sur un acte de mars 1280. Sceau brisé.

BONNIN (Jean-Claude), dans une étude sur les commanderies d'Aunis, 1982.

Utilisé par le même personnage, précepteur de la baylie d'Auvergne, sur un compromis passé entre l'abbé de Villelain et les frères du Temple. Avec une sentence de Raymond de MAREUIL, précepteur en Auvergne, Limousin et Berry, sur le même sujet. 1288.

PARIS, Bibliothèque nationale. Mss Clairambault, T. I, 313, n° 7.

TYPE IX,b.

Sceau rond de 30 mm. Type IX, à l'aigle de profil. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ . § . PRECEPTORIS PVINCIE

Caractéristiques : l'aigle tenant au bec un serpent.



1204

Utilisé par Guillaume CATEL ou Cadeil, en latin *Catulus*, précepteur de Provence, sur un échange de terres sises près de Valence, entre Hugues de Rochefort, précepteur du Temple en cette ville, et Falcon, abbé de Saint-Ruf. Année 1204. Cire jaune sur attaches de peau.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône. O.M.

PARIS, Archives nationales, moulage AN. LXV 5315.

SCEAUX DE PRÉCEPTEURS EN ARAGON

TYPE VIII,c.

Sceau rond. Type VIII, équestre simple. Légende en lettres romanes, entre deux cordons :

+ S.PCEPTORIS.RICHARECHE

Caractéristiques : *le cavalier tient de la main droite en arrière une épée levée. Bouclier à la croix.*



1232

Utilisé par Roustan de COMPS, précepteur du temple de Richerenches, donnant son assentiment à la sentence arbitrale rendue au sujet des dîmes de Saint-Saturnin par Amic, évêque d'Orange, entre G. du Port, prieur de l'abbaye de ce nom, et les templiers. Fait à Orange en 1232. Cire jaune sur rubans de soie.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, O.M., Q, C³ 9,10.

TYPE V,g.

Sceau rond de 28 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en lettres romanes entre deux filets :

+ S.PRECEPTORIS.PROVINCIE

Caractéristiques : *Agneau contourné, nimbé, tenant une hampe à la croix pattée, sans bannière.*



1269-1296

Utilisé par frère Roncelin de FOZ, "*magister domorum milicie Templi in Provincia*", à propos d'un échange de bois. Le 3 des ides d'octobre (13 octobre) 1269.

PARIS, Archives nationales. J. 732, n° 78.

Utilisé par Pons de BROSET, maître du Temple en Provence, ratifiant une transaction passée à Rue le 8 avril 1284 entre P. Gaufridi, précepteur de Rue, et Roustan Clapier, prêtre, à qui le rectorat de Vidauban est conservé moyennant un cens de dix setiers de blé à payer annuellement à la maison de Rue. Marseille, le 17 août 1284. Cire verte.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, O.M., vid. 6.
Second exemplaire : Ibidem, 6bis.

Autre sceau sur un acte du 4 juin 1296, sans précisions.

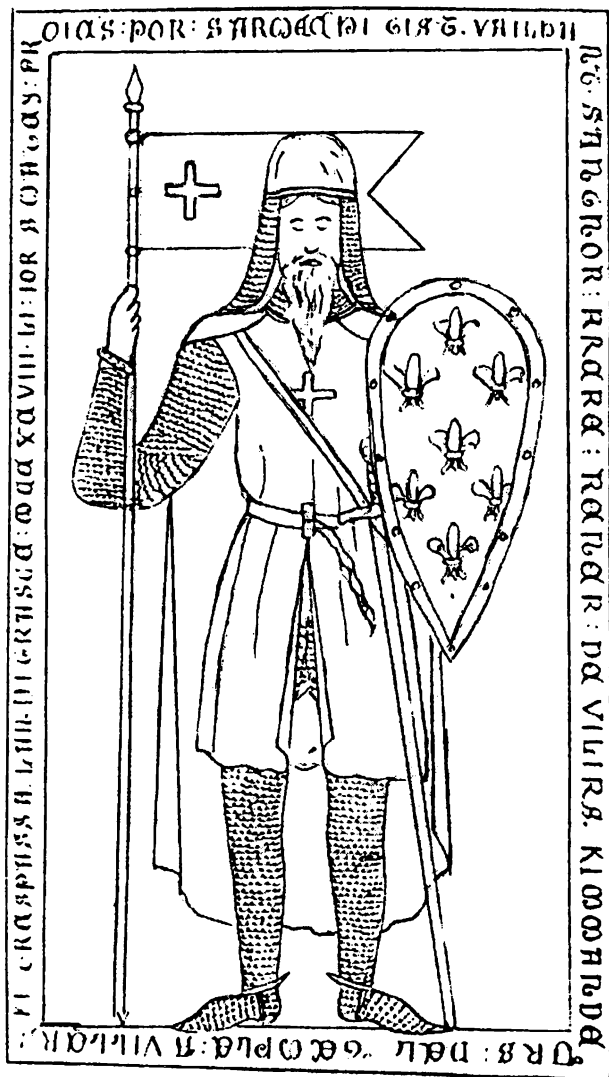
Ibidem, H(ot) 116.

IV

LES SCEAUX DES COMMANDERIES

ET

MAISONS



Gisant de Renier de Villers, commandeur de Villers en Hesbaye.
Liège, bibliothèque de l'université, B 1694, p. 30.

Le précepteur d'une commanderie usant de son propre sceau, il n'y avait guère de raisons pour qu'une maison templière éprouve le besoin d'avoir une matrice particulière. Sauf si le précepteur était fréquemment retenu par d'autres devoirs, se trouvait en mission outre-mer ou remplissait en même temps une fonction plus importante. Être trésorier de l'ordre par exemple.

La dizaine de sceaux de commanderies qu'on possède présentent entre eux des similitudes évidentes d'où une règle paraît devoir être dégagée : les maisons templières scellaient d'un tour ou château, sinon de la croix pattée ou fleuronnée. Auxquels meubles s'ajoutaient parfois des emblèmes héraldiques régionaux ou territoriaux. La maison la plus importante de l'ordre, à savoir celle de Paris, scellait d'un château à trois tours, le verso étant frappé d'une croix fleuronnée en contre-sceau, cantonnée de fleurs de lis.

On notera le cas du sceau de la commanderie de Coulours en Champagne, qui passé entre les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, était encore employé sur les actes en 1522, soit plus de deux siècles après la suppression du Temple.

FRANCE

TYPE XII,a.

PARIS

Sceau rond de 48 mm. Type XII, aux tours. Légende :
.....RE:&:D....NII:DO...:MILICIE:....

Caractéristiques : dans un quadrilobe, une croix de calvaire, accompagnée à dextre d'un château ouvert à trois tours et à senestre d'un chevalier agenouillé. Dans le champ, quatre fleurs de lis. La légende devrait se lire : SIGILLUM TERRE & DOMINII DOMUS MILICIE TEMPLI PARISIUS.



1290

Etait appendu à un acte de 1290. Au verso, contre-sceau du type XIII, à la croix fleuronnée, décrit ci-après.

PARIS, Archives nationales. (DA 9915).

FRANCE

TYPE XIII,n.

PARIS

Contre-sceau rond. Type XIII, à la croix. Légende entre deux filets :
+)TRAS' MILIC TEMPLI PAR

Caractéristiques : *la croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis.*



1290

Contre-sceau imprimé au verso du sceau précédent, type XII,a, aux
tours.

PARIS, Archives nationales. (DA 9915).

FRANCE

TYPE XIII,a.

CHAMPAGNE

Sceau rond de 38 mm. Type XIII, à la croix. Légende :
.....TEPLI DE COLATOR

Caractéristiques : *dans le champ, une croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis.*

1307

Ce sceau dont la facture est du XIII^e siècle, paraît être l'ancien sceau des templiers de Coulours, réutilisé par les Hospitaliers, notamment par le commandeur de Coulours sur un acte du 23 mai 1522, à propos d'un bornage à Gevilly.

AUXERRE, Archives départementales de l'Yonne. Prévôté de Coulours, H 709. (DA 9904).

ANGLETERRE

TYPE XII,b.

YORK

Sceau en amande, haut de 50 mm., large de 37. Type XII aux tours. Légende en lettres romanes entre deux filets, l'extérieur greneté :

+ SIGILL' TEMPLI DOMINI DE

Caractéristiques : *une tour coiffée d'un toit pointu sommé d'une croix pattée.*



vers 1300

Sans date, utilisé à Ferreby-North, fin XIIIe, début XIVe siècle.

LONDRES, British Museum. LXXIV, 91.

PROVENCE

TYPE XII,c.

LANGUEDOC

Sceau rond de 27 mm. Type XII, aux tours. Légende entre deux filets :
S' VAORIS MONRICOS

Caractéristiques : *dans le champ, un château à trois tours, ouvert et maçonné, accosté à dextre d'un croissant et à senestre d'une étoile à six rais, accompagné en chef de deux étoiles à quatre rais et en pointe d'une fleur de lis issante.*



1303

Sur un acte de 1303, relatif au procès de Boniface VIII. Bernard de la ROCHE, maître de Provence, était alors précepteur de Vaour-Montricoux.

PARIS, Archives nationales. J. 748, n° 10. (DA 9876).

ARAGON

TYPE XIII,b.

ARAGON

Sceau rond de 30 mm. Type XIII, à la croix. Légende en capitales romanes :
.....LVM : CASTRI

Caractéristiques : *dans le champ une croix pattée.*



1248

Utilisé par Bernard de MONTLLOR, commandeur d'Alfambra, sur un accord passé entre l'église de Téruel et les templiers, à propos des bénéfices de Serrion et Alfambra. Parmi les témoins, frère Pierre de AGER, commandeur de Villel. Au monastère Notre-Dame à Téruel, le 14 août 1248. Cire brune.

TERUEL, Archives des Racioneros, charte n° 18.

ARAGON

TYPE XII,d.

ARAGON

Sceau rond de 30 mm. Type XII, aux tours. Légende :
+ S' CASTELL.....ONI

Caractéristiques : *dans le champ, un château de trois tours, accosté de deux lévriers dressés.*



1308

Utilisé par fra Berenguer de BELLVIS, commandeur du château de Montso ou Monzon, sur une missive adressée au lieutenant du maître du Temple en Aragon et Catalogne, ainsi qu'aux frères réfugiés au château de Miravet, par les templiers réfugiés dans son château et commanderie. Le dimanche après la Saint-Vincent 1308 n.s., soit fin janvier. Cire jaune.
Ci-après la description des trois autres sceaux appendus à cet acte.

BARCELONE, Archives catalanes. Chartes du règne de Jaume II d'Aragon.

ARAGON

TYPE XII,e.

ARAGON

Sceau rond de 24 mm. Type XII, aux tours. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ S' COMAND..... BARBERA

Caractéristiques : *dans le champ, un château de trois tours, accosté de deux poissons - ou bars - posés en pal.*



1308

Utilisé par fra Dalman de TIMOR, "*comanador de Barbera*", à présent Barbara, sur la charte de Monzon ci-devant décrite. Fin janvier 1308. Cire jaune.

BARCELONE, Archives catalanes. Chartes du règne de Jaume II d'Aragon.

Sceau rond de 27 mm. Type XIII, à la croix. Légende en lettres romanes entre deux filets :

+ S' AR..... GARDENNI

Caractéristiques : *dans le champ, une croix pattée, cantonnée aux 1 & 4 d'une étoile à huit rais, aux 2 & 3 d'un écusson à la croix.*



1308

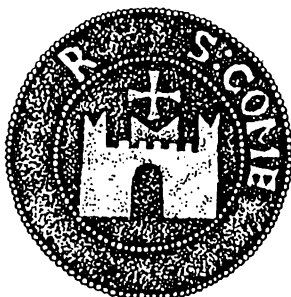
Utilisé par frère Arnaud de BANYULS, commandeur de Gardeny, scellant avec les autres templiers de la province d'Aragon retranchés au château de Monzon. Janvier 1308. Cire jaune.

BARCELONE, Archives catalanes. Chartes du règne de Jaume II d'Aragon.

Sceau rond de 30 mm. Type XII, aux tours. Légende en capitales romanes entre deux filets grenetés :

..S' COME.....R..

Caractéristiques : *dans le champ, un château de trois tours, la centrale surmontée d'une croisette pattée.*



1308

Utilisé par fra Arnau DESPUG, commandeur de Peria, sur la charte de Monzon, ci-devant décrite.

L'interprétation est incertaine, uniquement basée sur le R de la légende. Huit autres commanderies y sont en effet citées : Osca, Saragosse, Ambel, Novelas, Corbins, Barcelone, Boguinyen et Daviesa. Fin janvier 1308. Cire jaune.

BARCELONE, Archives catalanes. Chartes du règne de Jaume II d'Aragon.

LES SCEAUX PERSONNELS

DES

MEMBRES DE L'ORDRE



Un simple anneau pouvait aussi parfois servir de sceau personnel.

Les trois-quarts des sceaux utilisés à titre individuel par les frères du Temple portent un emblème personnel, parfois parlant comme un pélican pour frère Pellicier, une tour pour Jehan de la Tour ou une aigle pour Guillaume de l'Aigle, un merle pour Thibaut de Melay. Ce motif est placé dans le champ du sceau, mais à partir du milieu du treizième siècle, on y verra progressivement apparaître les armoiries familiales. Un cinquième des usagers préfère cependant les intailles antiques à sujets mythologiques ou gnostiques. Enfin, une infime proportion fait appel à des thèmes purement religieux.

Tous ces sceaux individuels ont un point commun : leur légende débute invariablement par ces mots : + SIGILLVM FRATRIS... *Sceau du frère...* . Une exception toutefois à cette règle : les templiers flamands pour des raisons qui restent à déterminer, remplacent à la fin du treizième siècle l'habituelle légende par un rinceau de feuillage.

Quant à la forme de la matrice, elle reste au choix de chacun, sauf que les chapelains de l'ordre préféreront le sceau en amande, généralement réservé aux religieux et aux prélats.

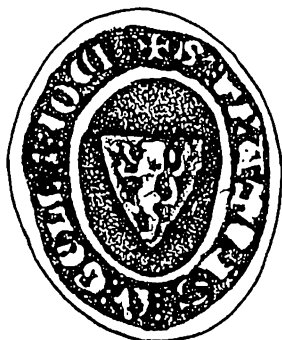
SCEAUX PERSONNELS DES DIGNITAIRES

Frère GUILLAUME de BEAUJEU
Maître de l'Ordre

Sceau ovale haut de 20 mm. Légende :

+ S' : FRATRIS : G : BELLI : IOCI

Description : *un écu au lion rampant.*



1286

Utilisé en contre-sceau au revers d'un type I,c. sous un acte du 27 juin 1286, décrit ci-avant. Les armes familiales des BEAUJEU, qui criaient "*Flandres !*" étaient : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules*. Cire noire.

PARIS, Archives nationales. J. 456, n° 27. (DA 9866)

SCEAUX PERSONNELS DES DIGNITAIRES

Frère P. PELLICIER
Chapelain de l'Ordre

MATRICE B

Matrice avec un appendice en forme d'oreillette soudé au sommet du dos.
Sceau en amande, haut de 44 mm., large de 28. Légende entre deux filets :

+ S.FRIS.P.PELLICERII.CAPLLI.MILICIE.TEMPLI.

Description : un pélican sur sa piété portée par un tronc à trois branches autour duquel s'enroule un serpent menaçant à senestre les oisillons.



XIIIe s.

Une famille PELISSIER du Comtat-Venaissin portait *de gueules au pélican d'argent sur sa piété*. Les PELLISSIER de Féligonde, en Forez, arbo-
raient pour leur part *un pélican d'or sur champ d'azur*.

PARIS, Archives nationales. Collection Schlumberger et Blanchet, n° 656.

SCEAUX PERSONNELS DES DIGNITAIRES

Frère JEHAN de la TOUR
Trésorier du temple à Paris

Sceau ovale haut de 30 mm. Légende entre deux filets :
+ S' FRIS IOHIS THESAUARARII TEMPLI PAR.

Description : *sur une intaille antique, une aigle triomphale tient une couronne dans le bec ; elle est séparée de la légende par une bordure chargée de deux tours maçonnées, accompagnées en chef et en pointe par quatre fleurs de lis.*



1295

Utilisé sur une charte de 1295 par Jehan de la TOUR, trésorier du temple de Paris entre 1274 et 1302. L'intaille est sans doute une référence à l'aigle de saint Jean. Quant aux autres éléments, ils sont les composantes du blason des la TOUR, en Auvergne : *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une tour d'argent, maçonnée de sable, brochant sur le tout.*

PARIS, Archives nationales. J. 426, n° 12. (DA 9872).

Frère SIMON
Commandeur du temple de Paris

TYPE VI, pa.

Sceau rond de 25 mm. Type VI, au chef barbu. Légende entre deux filets grenetés :

+ S'S : SIMONIS :

Caractéristiques : *la tête de profil, accompagnée à dextre d'un point, d'un croissant et d'une étoile à six rais, l'un sur l'autre. La tête est posée sur une sorte de plat.*



1242

Appendu à une charte de septembre 1242.

PARIS, Archives nationales. S. 99, n° 3.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère ARNAUD de WISEMALE
Précepteur de Brie et de Reims

Sceau rond de 16 mm. Légende entre deux filets :
+ S' FR. ERDI' DE VVISEMALE

Description : *un écu à trois fleurs de lis, 2 et 1.*



1276

Appendu à un traité entre les rois de France et de Navarre, conclu à Vittoria le 7 des ides de novembre 1276. La famille de Wisemale portait un *écu de gueules à trois fleurs de lis au pied posé de gueules*. Lui-même était apparenté à la reine, Marie de Brabant et son neveu Arnaud sera précepteur de Villers, au pays de Liège, en 1307.

PARIS, Archives nationales. J. 600, n° 14. (DA 9875).

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère ALARD de CHIGNEY
Précepteur de Chalon

Sceau rond de 31 mm. Légende en capitales romanes entre deux filets grenetés :

+ S FRIS ALARDI DEL CIGNIACIS

Description : *dans le champ, une rose à huit pétales renversée, chargée elle-même d'une autre rose à huit pétales, boutonnée.*



1237

Acte de 1237. Frère Alard était l'aumônier du roi Louis IX.

PARIS, Archives nationales. Moulage LXV, n° 2235.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère PIÉRON dou SAC
Précepteur de Flandre

Sceau rond de 17 mm. Sans légende. Qualifié de *petit scel* du précepteur.

Description : *dans un rinceau de feuillage, une coquille sommée d'une croix pattée au pied fiché, la croix accostée de deux oiseaux affrontés, posés sur les oreilles de la coquille. A noter que la coquille pourrait être une bourse ou un sac.*



1288

Apposé par frère Piéron en tant que commandeur des maisons du Temple en Flandre (1280-1303), sur une quittance de 80 livres reçues de Sohier de BAILLEUL, maréchal et receveur de Flandre. 19 juillet 1288. Cire brun-vert, pendant à simple queue.

LILLE, Archives du Nord. Chambre des Comptes, 2929/B.4045

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère BERNARD de CAËSTRE
Précepteur de Flandre

Sceau rond de 17 mm. Sans légende.

Description : *dans un rinceau de feuillage, un écu à la bordure, treillissé au chef chargé de trois merlettes ou coquilles rangées.*



1306

Sur une quittance de 1400 livres, dues aux templiers par Philippe de Flandre et fournies par le receveur du Franc de Bruges. 15 avril 1306. Cire brun-foncé.

LILLE, Archives départementales du Nord. Chambre des Comptes, B4060/4527. (DM Fl. 7537).

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère DOMINIQUE
Précepteur de Lorraine

Sceau rond de 26 mm. Légende :

S. FRIS . DNICI . D.....GIE

Description : *la triade johannite, soit le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean. Au bas dans une niche, le buste d'un chevalier, les mains jointes.*



1306

Appendu à l'acte de création d'un marché hebdomadaire et d'une foire annuelle à Laneuveville-sous-Châtenois, suite à l'accord du duc de Lorraine. 29 mai 1306. Cire rouge.

NANCY, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. B 833, n° 12.

SCEAUX PERSONNELS DES PRECEPTEURS

Frère GUILLAUME de l'AIGLE
Précepteur de Normandie

Sceau rond de 25 mm. Légende en capitales romanes entre deux filets :
. S' FRATRIS W. DE A9VILA

Description : *une aigle éployée dans le champ.*



1227

Appendu à un acte relatif aux templiers de Saint-Étienne de Renneville.
Septembre 1227. Les de l'AIGLE, famille normande, portaient : *d'or à l'aigle
éployée de sable.*

PARIS, Archives nationales. S. 4995, n° 149 (DA 9868).

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère THIBAUT de MELAY
Précepteur de Normandie

Sceau rond de 25 mm. Légende entre deux filets :
+ S' FRIS THEOBALDI DE MELAI

Description : *dans le champ, un oiseau contourné, le vol levé.*



1240

Utilisé par Thibaut "*preceptor domorum Templi in Normannia*", comme témoin d'une vente faite par un prêtre. Anno 1240. Armoiries familiales, l'oiseau étant vraisemblablement un merle.

PARIS, Archives nationales. M. 574 (DA 9869).

Frère ROBERT PAIART
Précepteur de Normandie

TYPE V,p.

Sceau rond de 30 mm. Type V, à l'agnus Dei. Légende en capitales romanes entre deux filets :

+ S' FRATRIS ROBERTI PAIART

Caractéristiques : *l'Agneau nimbé, passant à senestre et tenant une bannière à trois langues.*



1248-1261

Utilisé par Robert PAJART ou PAGART⁷, précepteur des maisons du Temple en Normandie sur :

- une charte rappelant la fondation de la commanderie de Courval. 1248.
- un accord passé avec l'abbaye d'Aunay à propos des dîmes du Quesnay, d'Attigny et de Vassy. 1258. Fragment.
- la désignation d'arbitres pour terminer le différend entre cette abbaye et les templiers de Courval. Juillet 1260.
- un échange de dîmes avec l'abbaye d'Aunay, entre Senel et La Calvire. 1261. Intact en 1834. Fragments.

CAEN, Archives départementales du Calvados. Abbaye d'Aunay, liasse H 1194.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère PIERRE du LIÈGE
Précepteur de La Rochelle

Sceau rond. Légende en lettres romanes :

.: FRIS : PETR : DAVLEGE :

Description : *une pierre antique ovale où l'on voit sur une terrasse, un taureau passant à senestre, monté en amazone par un personnage (féminin ?) agitant un voile au-dessus de sa tête. Le tout dans une guirlande ovale. Il peut s'agir d'un sujet mithriaque comme de l'enlèvement d'Europe.*



Vers 1266

Sur un acte passé entre 1265 et 1268.

LA ROCHELLE, Archives départementales de la Charente-Maritime.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère GUILLAUME du LIÈGE
Précepteur de La Rochelle

Sceau rond de 22 mm. Légende en lettres romanes entre deux filets, l'intérieur greneté :

+ : S : FR : W : DELEGEYO :

Description : *une aigle éployée dans le champ.*



1269

Appendu à la promesse faite par frère Guillaume du LIÈGE, "*humilis preceptor domus milicie de Rupella*" (1269-1307), de payer à Alphonse, comte de Poitiers, la somme de 1250 livres tournois pour les droits de nouveaux acquêts dûs par les templiers d'Aquitaine. 1269.

PARIS, Archives nationales. J. 192, n° 55.

SCEAUX PERSONNELS DES PRECEPTEURS

Frère HUGUES de NARZAC
Précepteur des Épeaux

Sceau rond. Légende en lettres romanes entre deux cordons :
S FRIS hVGONIS DE NA...ACO

Description : *dans le champ, un griffon passant.*



1297

Sceau de frère Hugues de NARZAC, précepteur des Epeaux à Meursac en Saintonge, sur un acte de 1297.

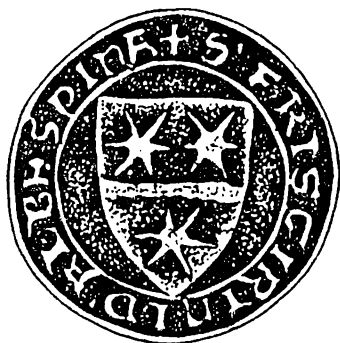
LA ROCHELLE, Archives départementales de la Charente-Maritime.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère GUÉRIN de l'AUBÉPAIN
Précepteur de Saint-Georges à Lyon

Sceau rond de 29 mm. Légende en lettres romanes entre deux filets :
+ S' FRIS GIRINI D'ALBESPINA

Description : *dans le champ, un écu à la fasce accompagnée de trois étoiles à six rais ou molettes d'éperon renversées, 2 en chef, une en pointe.*



1293

Sur un acte de 1293, le sceau de frère GUÉRIN, précepteur du temple de Saint-Georges à Lyon.

PARIS, Archives nationales, moulage LXV 861.

Frère HUGUES de ROCHEFORT
Précepteur de Valence

TYPE XIII, pa.

Sceau rond de 29 mm. Type XIII, à la croix. Légende en lettres romanes entre deux filets :

+ S- FRIS hV D'ROCA.FORTI

Caractéristiques : *la croix pattée liée en coeur et cantonnée au 2 d'une étoile à six rais renversée, au 3 d'une fleur de lis.*



1204

Appendu à un échange de terres sises à Valence, entre Hugues de ROCHEFORT, précepteur du temple de Valence, et Falcon, abbé de Saint-Ruf. 1204. Cire jaune sur attache de peau. A noter qu'une famille de ROCHEFORT porte l'étoile et la fleur de lis accompagnant un chevron.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône. O.M. La Ruelle. 2.
PARIS, Archives nationales. Moulage LXV, 5313.

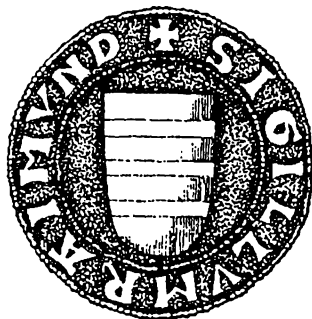
SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère RAYMOND ALEMANLIER
Précepteur de Valence

Sceau rond de 32 mm. Légende en capitales romanes entre deux filets grenetés :

+ SIGIL..... RAIMVND

Description : *dans le champ, un écu arrondi à trois fascés.*



1259

Achat par frère Raymond ALEMANLIER, alias de LAMANDE-LAYE⁸, précepteur du temple de Valence, à Pierre, viguier de ce lieu, des droits de tasque sur une condamine sise à Givares. Valence, décembre 1259. Cire jaune sur double cordon de laine.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône. O.M., Val. 3.
PARIS, Archives nationales. Moulage LXV 5316.

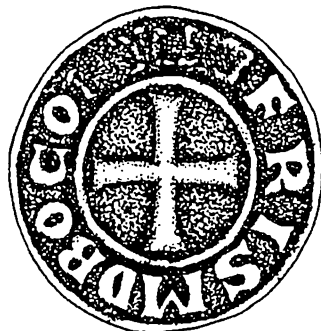
Frère MARTIN de BOUGEREL
Précepteur de Valence

TYPE XIII,pb.

Sceau rond. Type XIII, à la croix. Légende en capitales romanes entre deux cordons :

+ S FRIS MDBOGOREL

Caractéristiques : *la croix pattée.*



1280

Sur une sentence du notaire Antoine de Lapte et d'Eudes, seigneur de Tournon, condamnant noble Hugues Brocas à payer un cens annuel de trois émines de seigle à Martin de *BOCCORELLO*, précepteur des templiers de Valence, en raison des droits de propriété qu'Eudes, sieur de Tournon, avait donnés au Temple sur les Rabioles. Roaix, 27 février 1280. Cire jaune.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône. O.M., Garoz, dir. 1.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

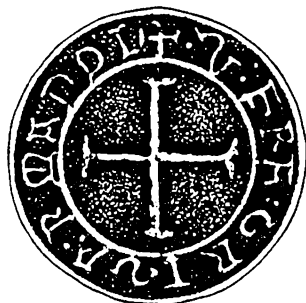
Frère ARMAND d'ANTHIEN
Précepteur de Montélimar

TYPE XIII, pc.

Sceau rond de 29 mm. Type XIII, à la croix. Légende en lettres romanes entre deux filets, les S renversés et couchés :

+ . S : FRATRIS ARMANDI

Caractéristiques : *croix potencée, touchant le filet.*



1259

Frère Armand de Antenne, précepteur du temple de Montélimar, comparait comme témoin d'une vente de droits de tasque à Raymond ALEMANLIER, précepteur de Valence, en décembre 1259. Voir ci-dessus. Cire jaune et double cordon de laine.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône. O.M., Val. 3.

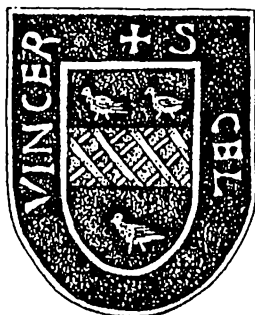
SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère GAUCELIN de PROVENQUÈRES
Précepteur d'Auzits

Sceau scutiforme, arrondi en pointe, de 30 mm sur 22. Légende en capitales romanes dans le bord :

+ S ...CEL.....VINCER...

Description : *l'écu à une fasce treillissée, accompagnée de trois oiseaux, 2 et 1.*



1251

Sur un échange entre le précepteur de la maison du temple d'Auzits et l'évêque de Rodez. Acte du 6 février 1251. Cire brune.

RODEZ, Archives départementales de l'Aveyron.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère OTTO de BRUNSWICK
Commandeur de Supplinburg

Sceau rond de 37 mm. Légende en capitales romanes entre deux filets :
+ SIGL'.FS.OTTONIS DE BRVNSWIC

Description : *dans le champ, un léopard.*



1304-1308

Sur un acte de 1304 où il se qualifie de "*Otto, Dei gratia dux de Brunswick, domus militie Templi Ierosolymitani magister, nec non commendator curie Supplinburg*". Frère Otto était le 4^e fils du duc Albert, dit le Grand ou le Lion, qui portait : *de gueules à deux léopards d'or, l'un sur l'autre.*

SCHMIDT-PHISELDECK (Chr.), Die Siegel des herzoglichen Hauses zu Braunschweig und Lüneburg.

Appendu à la confirmation d'une vente faite par le précepteur d'Allemagne Frédéric von ALVENSLEBEN à un habitant de Brunswick. Acte du 11 avril 1308. Cire blanche.

WOLFENBÜTTEL, Niedersächsischen Staatsarchiv. Kloster S. Crucis von Braunschweig, 26, Urk. 60.

Frère Jean de NEUFCHASTEL
Précepteur de Romanie

Sceau dont la description manque.

1305

Appendu à un vidimus d'Henri, archevêque d'Athènes, relatif à l'héritage en Hainaut de Mahaut, fille de Florent de Hainaut et duchesse d'Athènes. 5 décembre 1305. Le territoire de la Romanie, actuelle Roumélie, était formé par la Turquie d'Europe et le sud de la Bulgarie.

MONS, Archives de l'Etat. J., n° 52. Document repris dans de Saint-Genois, p. 337.

SCEAUX PERSONNELS DES PRÉCEPTEURS

Frère GUILLAUME de GONESSE
Précepteur du Passage

Sceau rond de 25 mm. Sans légende.

Description : un saint Georges nimbé, sur un cheval galopant à senestre, transperce de sa lance un dragon en forme de serpent, dressé sous le poitrail de la monture. En chef, à dextre, une étoile.



1255

Appendu à un reçu de 1000 livres parisis, dernier paiement pour 2500 marcs prêtés au duc de Bourgogne, donné par Guillaume de GONESSE, "*preceptor Passagii Templi*", en la maison du Temple de Dijon. Septembre 1255. Le commandeur du Passage aurait eu selon certains⁹, autorité depuis Chalon-sur-Saône sur les pèlerins qui descendaient la vallée du Rhône pour se rendre à Jérusalem. Mais il existait aussi une commanderie de ce nom qui gardait le *Pas du Chien* à Beyrouth, un défilé situé à l'extrémité nord de la baie de Saint-Georges, dont il est question à l'article 78 de la règle du Temple.

DIJON, Archives municipales. Trésor L., I, 23 C. 30.

SCEAUX PERSONNELS DES CHEVALIERS

Frère GÉRIN
Templier de Paris

Sceau rond de 35 mm. Légende entre deux filets :
+ SIGRIS GERINI

Description : *dans le champ, un centaure ailé entouré de caractères illisibles, vraisemblablement une intaille ou une pièce de monnaie antique.*



1210

Appendu à un accord entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, touchant les limites de leurs censives respectives. Janvier 1210.

PARIS, Archives nationales. I. 1263. (DA 9873).

SCEAUX PERSONNELS DES CHEVALIERS

Frère ROBERT
Templier du pays de Retz

MATRICE C

Matrice en bronze rouge, avec un anneau soudé à la partie supérieure du dos.
Sceau rond. Légende entre deux filets :

+ • S • FRIS • ROBERTI •

Description : *dans le champ, un croissant surmonté d'une comète à sept rais, la queue aboutée au centre du croissant.*



XIIIe s.

Cette matrice, remontant apparemment au XIIIe siècle, a été découverte vers le milieu du siècle dernier aux Biais, commune de Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique), où se trouvait une commanderie templière fondée vers 1140.

NANTES, Musées départementaux de Loire-Atlantique. Inv. 862-12-1. (B859 n° 20). N° 303 du catalogue de 1869.

Frère GIRAUD de CHAMARET
Templier provençal

TYPE XIII,pd.

Sceau rond. Type XIII, à la croix. Légende en capitales romanes entre deux cordons :

+ S- FRATRIS G.....

Caractéristiques : la croix pattée au pied fiché est tenue par un senestrochère mouvant du flanc et accostée à dextre par une fleur de lis au pied fiché.



1234

Donation par R. Giraud de CHAMARET de diverses terres sises à Sérignan, à la maison des templiers de Roaix. Septembre 1234. Cire jaune.

MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, O.M., Roaix, 2.

SCEAUX PERSONNELS DES CHEVALIERS

Frère GUILLAUME de MONTCADA
Templier catalan

Sceau en amande, haut de 60 mm, large de 35. Légende :

Description : non communiquées.

1307

Sceau appendu à une charte de 1307.

RCELONE, Archives de Catalogne. Sceau n° 3354.

1. Acte par lequel Baudouin de Boulogne cède divers biens à l'abbaye Notre-Dame-de-la-Vallée-de-Josaphat. Cf. Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, t. XIX, Paris 1880, p. 27, n° 5.
2. *Analecta novissima spicilegii Solesmensis altera continuatio*, tome II, Tusculum, 1888. Vitry, sermo XXXVII ad fratres ordinis militaris, insignitos caractere Militiae Christi. p.413.
3. Au même document est appendu un second sceau, type 2c aux deux cavaliers, le maître de l'ordre cumulant alors sa charge avec celle de visiteur cismarin.
4. Voir ci-devant, Tube du maître de l'ordre, type I,b.
5. MAROT (Jean), Recueil des plans des églises, palais, hôtels et maisons particulières de Paris, Paris, 1727-1751.
6. Wildgrave ou comte forestier était en Rhénanie le titre héréditaire porté par la famille de Salm.
7. Frère Robert PAGART est peint, agenouillé, en manteau blanc, sur un petit vitrail qu'il avait offert à sa commanderie de Sainte-Vaubourg, près de Rouen. Cette verrière se trouve actuellement à Elancourt, dans la chapelle de l'ancienne préceptorie de Maurepas-Villedieu, au sud-ouest de Paris.
8. D'après Marion Melville, dans sa traduction de Léonard, publiée par le GIET, autour de 1980, p.65.
9. D'après Marion Melville, op. cit., page 40.

Outre trois matrices, 96 sceaux templiers ont été relevés dont 3 sont bifaces et 7 autres présentent un contre-sceau au verso.

Leurs 108 empreintes proviennent de 79 flans, soit 68 ronds, 6 ovales, 3 en amande et 2 scutiformes.

Trois empreintes sont en plomb, les autres en cire. Ces dernières sont de couleur jaune ou naturelle pour 43 %. Les autres se répartissent entre 28 % de vertes, 16 % de brunes, 10 % de noires et 2 % de rouges.

La fréquence des figures sigillaires les plus usitées dans l'ordre est distribuée comme suit :

Motifs	Empreintes	Flans
Agnus Dei	17	8
Équestre à deux cavaliers	11	9
Temple de Paris	9	4
Croix pattée ou tréflée	8	8
Tour ou château	7	7
Tête humaine	7	6
Dôme du rocher	7	5
Intailles et Abraxas	7	5
Écu à la croix pattée	7	4
Lion, léopard	6	4
Aigle	5	4
Équestre simple	4	3
Animaux fabuleux	3	3
Triade	1	1

L'agnus Dei se révèle ainsi et de loin, le sceau le plus commun dont les templiers ont usé. On relève par ailleurs 36 sceaux à caractère johannite ou gnostique. 7 sceaux évoquent Jérusalem. Le côté chevaleresque ressort de 15 sceaux équestres, alors que 15 croix de l'ordre soulignent son aspect religieux. 16 sceaux symbolisent les bâtiments du temple ou la préceptorie.

On notera avec intérêt que plus de cinquante matrices sont gravées à l'image d'un ou de plusieurs animaux : agneaux, chevaux, lions, aigles, oiseaux divers, lévriers, taureau, poissons, bref un bestiaire dont le fabuleux n'est pas exclu avec entre autres un griffon et un centaure ailé. Quant aux armoiries personnelles ou familiales, leur usage apparaît en 1227 dans le champ du sceau et en 1251 dans un écu.

Classées par ordre d'ancienneté, les figures sigillaires habituelles des templiers se répartissent comme suit :

Motifs	Entre :	et :
Dôme du rocher	1147	1286
Agnus Dei	1160	1304
Équestre à deux cavaliers	1167	1298
Temple de Paris	1171	1269
Croix pattée ou tréflée	1204	1308
Aigle	1204	1300
Intailles et Abraxas	1210	1290
Équestre simple	1232	1255
Tête humaine	1237	1304
Écu à la croix pattée	1251	1302
Tour ou château	1290	1308

Enfin, on trouvera ci-contre la liste des dépôts d'archives où sont conservés les originaux connus des sceaux de l'ordre du Temple.

OÙ SONT CONSERVÉS LES SCEAUX TEMPLIERS ?

ALLEMAGNE : 7		
MAGDEBOURG	Staatsarchiv	1
MUNICH	Bayerischen Hauptstaatsarchiv	2
WOLFENBUTTEL	Niedersächsischen Staatsarchiv	4
ESPAGNE : 9		
BARCELONE	Archives catalanes	5
MADRID	Archives nationales historiques	1
SALAMANQUE	Archives de la cathédrale	1
SARAGOSSE	Archives d'Aragon	1
TÉRUEL	Archivos des Racioneros	1
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : 1		
SAN-MARINO (Californie)	Musée Huntington	1
FRANCE : 55		
AUXERRE	Archives dép. Yonne	1
CAEN	Archives dép. Calvados	2
DIJON	Archives municipales	1
ÉPINAL	Archives dép. Vosges	1
LAON	Archives de l'Hôtel-Dieu	1
LA ROCHELLE	Archives dép. Charente-Maritime	2
LILLE	Archives dép. Nord	4
MARSEILLE	Archives dép. Bouches-du-Rhône	10
NANCY	Archives dép. Meurthe-et-Moselle	2
NANTES	Musée dép. archéol. Loire-Atlantique	1
PARIS	Archives nationales	24
	Bibliothèque nationale	3
POITIERS	Archives dép. Vienne	1
	Bibliothèque municipale	1
RODEZ	Archives dép. Aveyron	1
GRANDE-BRETAGNE : 10		
LONDRES	British Museum	10
ITALIE : 2		
GÈNES	Archives notariales privées	2

LES ARTICLES DE LA RÈGLE DU TEMPLE TRAITANT DE LA BOULE*

88. Et se viseteors ou comandeors fait par chapitre general est rapelés par le Maistre et par le covent, et il demore por quelque achoison que ce soit, il est relachés, et doit mander au Maistre et au couvent la *boule* et la *borse* ; et d'enqui en avant le viseteor ne se doit entremetre de la visitacion, ne le comandeor de la baillie ; ne les freres ne lor doivent estre obeissant, mès doivent metre I frere preudome en leu de comandeor, et faire a savoir au Maistre et au couvent, et attendre lor comandement. Et ensi doit estre entendu des baillis qui se font par conseil dou Maistre.

99. Li Senechaus doit avoir IIII chevaucheurs, et en leu d'une beste mulasse puet avoir un paiefroi ; et doit avoir II escuiers et un frere chevalier a compaignon, qui doi avoir IIII bestes et II escuiers, et un frere sergent a II bestes, et I diacre escrivan por dire ses ores, et un turcople a une beste, et un escrivan sarrazinois avec une beste ; et si puet avoir II garçons a pié ; et tous ices puet mener o soi. Et doit porter autel *bolle* come li Maistres.

Li Senchau porte confanon baücan et tente reonde aussi come li Maistres, et en trestous les leus ou li Maistres nen est il est en leu dou Maistre. Et quant il chevauche ses bestes, si doivent avoir autretel provende come celes dou Maistre. Et en trestous les leus que li Maistres nen est, tous les somaiges des terres et des maisons, et toutes les maisons et les viandes, si sont en comandement dou Senescal.

204. Et de celi jor en avant le Grant Comandor doit porter la *boule* du Maistre et faire toz les comandemens de la maison en leu dou Maistre jusques a l'ore que Dieu aura porveu la maison de Maistre et de gouverneur. Et si doit estre ausinc obeis come le Maistre se il vivoit.

234. La seconde chose est, se frere met sa main iréement ni corrossousement sur autre frere, l'abit ne li doit remaindre ; et se la bateure est laide, om l'en puet metre en fers. Et si ne doit porter confanon baussant ni *boule d'argent*, ne estre en eslection de Maistre ; et ce a

esté fait maintes fois. Et avant que om li esgarde la faute, il se doit faire assoudre, quar il est escomeniés ; et se il nen est assols, il ne doit mangier avec les freres, ne doit estre au mostier. Et se il fiert home de religion ou clerc, il se doit faire assoudre avant qu'om li esgarde la faille.

236. La quarte chose est se frere estoit ataint de feme, quar nos tenons a ataint se frere entret en mauvais leu, ou en mauvaise maison, aveuques mauvaise feme soul a sol, ou aveuques mauvaise compaignie ; l'abit ne li puet demorer, et si le puet om metre en fers. Et ne doit porter confanon baussant ne *boule d'argent*, ne estre en eslecion de Maistre ; et ce a esté fait de pluisors.

247. La XV chose est, se frere brise *boule* de Maistre ou de celui qui tient son luec, sans congié de celui qui doner li puet, l'abit est en la volonté des freres ou dou prendre ou dou laisser.

452. Et se frere ferist par corros aucun crestien, de chose dont a un cop le peust tuer ou mahaigrier, l'abit ne li doit remanoir.

Se frere fust prové que il eust jeu o femme, l'abit ne li puet remanoir et si le doit l'om metre en fers. Et jamais ne doit porter confanon baussant ni *boule*, ni doit jamais avoir freres a son comandement, ne doit estre en eslecion de Maistre en maniere que il soit un des XIII eslisanz.

459. Se frere demande congié en son chapistre et l'on ne li veaut doner, et sur ce il dit que il s'en ira et laissera la maison, l'abit ne li doit remaindre.

Se frere brisast la *boule* dou Maistre, l'abit ne li doit remaindre.

Et dient aucuns de nos viels homes que se aucuns frere brisast la *boule* de celui qui seroit en luec de Maistre, l'en li porroit oster l'abit par meisme cele raison, tout ne fust la faute si laide, por le damage qu'en porroit avenir.

478. Nul frere qui ait perdu son abit par sa mauvaistié ne doit jamais au Temple porter *boule* ne *bourse*, ni doit ne puet estre comandor des

chevaliers, ni porter confanon baussant, ni avoir freres a son comandement ; et li Maistres ne nus autres qui tient chapistre ne doit demander son avis, de chose qui se face par esgart des freres, a nul frere qui ait en chapistre faucée sa conscience se il en est ataint, ne il ne l'en doit dire.

578. Se Dieu fait son comandement de uns des comandeors des provinces, celui qui remaint en son luec doit prendre tout le hernois au conseil d'une partie des prodomes de la maison qui la seront entor lui, et sceler les besaces de *boules* des comandeors qui la seront. Et la *boule* dou comandor qui sera mort soit mise dedens, quar les besaces doivent estre mandées au Maistres, et tuit li autre joel, et l'or et l'argent, doit estre mis en la huge dou comandor et *bouler* tout ausi come les besaces ; et faire assavoir au Maistre qu'il face son comandement, car toutes les choses dessus dites doivent venir en la main do Maistre sans riens oster. Mais les bestes et la robe de vestir et de gesir et les armeures sont en la volenté dou comandour a faire ce qui li plaira ; et se il autre chose en retenoit, il en porroit perdre la maison.

579. Et se il estoit Visitour de par le Maistre et de par le couvent, si come il se doivent faire, et Dieu feist son comandement de lui outre mer, aussi doit l'en prendre ses besaces et metre leans sa *boule*, et tous ses menus juaus que l'en i porra metre, et qu'eles soient bien *boulées* de la *boule* au comandor et des autres comandeors, et mandées au Maistre. Et toutes les autres choses, or et argent ou quelque chose que ce soit en sa chapele, tout doit estre mis ensemble et tout doit estre mandé au Maistre en la terre d'outre mer, et les beistes meismes. Car toutes les choses briement qui la sont, dou Maistre et dou couvent sont, se ce n'estoit robe de gesir ou de vestir, qui doivent estre données por Dieu.

598. La XV est, se frere prestast les aumosnes de la maison en luec ou la maison les perdist, l'abit ne li puet demorer.

La XVI est, se frere brisast la *boule* dou Maistre ou de celui qui seroit en son luec sans congié de celui qui doner li puet, l'abit ne li puet demorer.

La XVII est, se frere qui n'eust le pooir donast les aumosnes de la maison as gens dou siecle ou d'autre part fors de la maison, l'abit ne li puet remanoir.

La XVIII est, se frere retient les rentes des gens dou siecle en maniere qu'il ne doit et dit qu'eles sont de la maison, et après soit ataint que ce ne soit pas voir, l'abit ne li puet demorer.

La XIX est, se frere pernoit chose des gens dou siecle por entention qu'i li aidast a estre freres do Temple, l'abit ne li puet demorer, por ce que ce est symonie.

634. Et le comandeor qui moine les freres, se li Mareschaus l'i met et il se treuvent en autres estages, ou a Tortouse ou autre part, as comandors por chapistre general, li frere dela et deça qui sont venu, le comandeor de l'estage fera avant comandement. Mais se le comandeor de la province avoit dit au comandeor de l'estage novel : « *vos serez comandeor de l'estage* », cil qui est la est relaischiés, et cil qui vient fait les comandemens.

Tuit li frere baillis, quant il entrent en l'enfermerie, convient présenter la *boule* et la *borse* au comandeor por chapistre. Et ces qui sont par le Maistre et par le couvent ne sont tenu se non au Maistre et au couvent.

* PARIS, Bibliothèque nationale. Manuscrits français, n° 1977.

RETRAIT XLII DE LA REGLE CATALANE A PROPOS DES FAUSSES BOULES*

XLII. — El avint en Catalunnya que .j. frere fist falsa bolla del pene-
dençer del papa per mal d'utres freres de la terra et blasmant eus. Ce
frere apella autres freres e lur dist si li tend conseyl, e il li autreyerent
e li promeserent. Lors lus mostra las cartes ab les falses bollas, e dist
que il las avoit faytes fare e la chosa per que. E .j. dels autres freres li
dist : « *Vos faytes mal et mal vos en vendra* » ; et puix partis del
conseyl. Et blasmerent las chosas que il aveit faytes, et no volgren au-
treyer las chartas ni las bollas, ni n'en parlerent au comandaor ne a
nuil autre frere, ni no destorbaren que ellas no fosen mostrads. El
frere mostra las chartas el chapitre general de la terra ; et quant lo
comandaor eus freres virent çesta chosa, sint forent molt corçoës. El
comandaor manda que toz les freres que re y sabien de ceste chartes
coment forent faytes, que viguisent avant. Els freres vindrent e distrent
les choses coment faytes ; e hom demandet los si aviet pus freres, e il
dist que oil, [e... no est E...] el comandaor fist los criar merci de cesta
chosa, e il distrent que no avien cosenti en cesta chosa, e que lur
pesave, e foren mis en respit per davant le maistre d'outre mer el
covent, e partils hom per las maisons que la un no fos ab l'autre, e
comandals hom que no pasaren la porta jusqu'al pasage del comandor.
E quan lo frere qui las chartes aveit faytes vit ço, il laxa la maiso e s'en
ale. El comandaor fi venir le frere que no avia este au chapitre, e dis li
per que no avie dita çesta chosa ? E el frere dis li que il aviet blasme a
çest fayt, e al frere qui aço avie fayt, e que nos cuidavent que les
choses vinguiesent avant. El comandaor fist li criar merci de cesta
chosa. E qũ lo comandaor vint deça mer, e los amena ab si, e lĩ criaren
merci en Acre au chapitre general ax com les choses eren aleas. E .j.^a.
partida deus viẽ hommes de la maiso distrent que aço eren cõm, e
autres distrent que no eren pus que ils no s'eren autreyes. E la mayor
partia del chapitre s'acorderent que hom los presist lur abit, e que hom
los tengues longament en penança, e que james no fos nuil en la bay-
lia d'Arago, et que la un fos en .j.^a. terra e l'autre en altra, per que
jamas ne fosen ensems, per so car els no ferent sen poer de destorber
la chosa, e no o distrent au comandaor o autre frere qui lo poese

destorber. E de çelui qui exi del conseyl e blasma la chosa, per so car el era simple ome, et ques cuidave que la xarta non anas avant, fo li laxé l'abit por Deus. E si nuils d'els autreye, el fore tenu a comuna e agren perdua la maiso. E aço fo per davant le maistre frere Tomas Berart.

* BARCELONE, Archives Catalanes. Chartes du royaume d'Aragon, M. 3344, f° 49-50.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

BASCAPÈ (Giacomo-C.) : *I Sigilli degli ordini militari e ospedalieri*. In Studi storici in onore di Francesco Lodolo-Conepa, Florence, 1959, t. II.

BLANCARD : *Iconographie des sceaux et bulles... des Bouches-du-Rhône*, 2 vol., Marseille 1860.

BULST-THIELE (Marie-Louise) : *Sacrae Domus Militiae Templi Hierosolymitani Magistri*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1974.

DEMAY (G.) : *Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie*, Paris, Imprimerie nationale, 1877.

DEMAY (G.) : *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, Imprimerie nationale, 1873.

DEMAY (G.) : *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, Imprimerie nationale, 1881.

DESROBERT : *Inventaire manuscrit des sceaux de Lorraine*, Nancy, Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

DOUET d'ARCQ : *Inventaires et documents publiés par ordre de l'empereur, sous la direction de M. le comte de Laborde*, Paris, Plon, 1863, tome 3.

EYGUN (François) : *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, Poitiers, Antiquaires de l'Ouest, 1938.

GRAY-BIRCH (W. de) : *Catalogue of seals in the department of manuscripts in the British Museum*, 6 vol., Londres, 1892-1900.

LEES (Béatrice-A.) : *Records of the Templars in England in the twelfth century*, Londres, Oxford university, 1935.

LÉONARD (E.-G.) : *Gallicarum Militiae Templi Domorum earumque praeceptorum seriem secundum Albonensia Apographa*, Paris, 1930.

MAS-LATRIE (L. de) : *Lettre à M. Beugnot sur les sceaux de l'ordre du Temple*, in : Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome IV, 2e série, Paris, J.-B. Dumoulin, 1847-48.

NAVARRO (Araceli-Guglieri) : *Catalogo de sellos*, t. III, Madrid, Archivo historico nacional, 1974.

PAULI (S.) : *Codice diplomatico del sacro ordine militare Gerosolemitano, oggi di Malta*, Lucques, 1733.

PÉRARD (Estienne) : *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, chez Claude Cramoisy, 1664.

SAGARRA (Ferran de) : *Sigillografia catalana*, t. III, Barcelone, Institutio Patxot, 1932.

SAINT-GENOIS (Joseph de) : *Monumens anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandres, Brabant, Namur...*, Paris-Bruxelles, 1782-1806.

TONNOCHY (A.-B.) : *Catalogue of british seal-dies in the British Museum*, Londres, 1952.

WAILLY (Natalis de) : *Éléments de paléographie*, Paris, Imprimerie royale, 1838.

INDEX TOPONYMIQUE

Acre	26, 35, 59	Dijon	157, 167
Alexandrie	32, 33	Draguignan	94
Alfambra	125	Épeaux (Les)	148
Ambel	95, 129	Épinal	110, 167
Amposta	95	Fanjeaux	106, 108
Ardon	109	Féligonde	135
Ashby	82	Ferreby-North	123
Athènes	156	Florence	98, 100
Attigny	145	Forbie	54
Aunay	145	Gardeny	128
Aunis	113	Gaza	28, 54
Auxerre	68, 122, 167	Gènes	61, 167
Auzits	27, 154	Gerdekestorp	103
Barbara	127	Gevilly	122
Barcelone	25, 95, 126-129, 161, 167, 174	Giblet	59
Berlin	12	Givares	151
Beyrouth	157	Grancey	64
Béziers	12	Halberstadt	103
Boguinyen	129	Jérusalem	16, 35, 36, 39, 58, 62, 157
Bruges	20, 141	La Rochelle	146, 148, 167
Brunswick	103, 155	Laneuveville-sous-Châtenois	142
Bure	64	Laon	107, 109, 167
Caen	145, 167	Lausanne	37
Calvire (La)	145	Le Puy	41
Cantorbéry	28, 32	Leukental	58
Chalon	139	Liège	138
Chalon-sur-Saône	157	Lille	37, 78, 80, 140, 141, 167
Chichester	32	Lincoln	28
Chinon	92	Londres	27, 66, 69, 73, 79, 82-87, 107, 111, 123, 167
Clairvaux	25, 30	Lorgues	94
Corbins	129	Lucques	98
Coucy	12	Lyon	149
Coulours	119		
Courval	145		
Dachau	58		
Daviesà	129		

LES SCEAUX TEMPLIERS ET LEURS SYMBOLES

Madrid	95, 167	Roaix	152
Magdebourg	103, 167	Rodez	154, 167
Marienthal	101	Roth	107
Marseille	94, 112, 114-116, 150-153, 160, 167	Rouen	32
Maubuisson	9	Rue	116
Metz	107	Saint-Dié	110
Meursac	148	Saint-Dunstan	83
Miravet	126	Saint-Père-en-Retz	159
Mons	156	Saint-Victor-lès-Valence	112
Montaigu	65	Salamanque	96, 167
Montélimar	153	San-Marino	82, 167
Monzon	126, 128	Saragosse	129, 167
Moriviller	110	Senel	145
Munich	54, 58, 102, 167	Senlis	77
		Sérignan	160
Nancy	79, 142, 167	Steingaden	102
Nantes	27, 159, 167	Supplinburg	101, 155
Narbonne	9		
Novelas	129	Tarragone	95
		Téruel	125, 167
Orange	115	Tonnerre	68
Osca	129	Toulouse	41
		Tournon	152
Paris	16, 24, 27, 37, 38, 60-62, 64-68, 73, 76, 77-80, 90, 92, 112-114, 116, 119, 120, 121, 124, 134-139, 143, 144, 147, 149, 150, 151, 158, 167	Valence	114, 150, 152, 153
Peria	129	Vaour-Montricoux	124
Pierrewillers	79	Vassy	145
Pise	58	Verneuil	77
Poitiers	12, 64, 90, 91, 147, 167	Vidauban	116
Pontoise	9	Villel	125
		Villelain	113
Quesnay	145	Villers-le-Temple	138
		Vittoria	138
Reims	138		
Renneville	143	Westminster	83
Richerenches	115	Wolfenbüttel	101, 155, 167
		Ypres	78

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Avant-propos	15
– La sphragistique templière	19
Notes	43
– Catalogue raisonné des sceaux du Temple	49
I. La boule et les sceaux magistraux	51
II. Les sceaux des temples et des provinces	71
III. Les sceaux des bailliages et des préceptories	105
IV. Les sceaux des commanderies et maisons	117
V. Les sceaux personnels des dignitaires et chevaliers de l'ordre	131
Notes	163
– Statistiques et analyses	165
– Les articles de la règle et des retraits traitant de la boule	169
Sources et bibliographie	175
Index toponymique	177

Les sceaux de l'ordre du Temple n'avaient curieusement jusqu'ici fait l'objet d'aucun relevé, ni d'aucune analyse systématique, ce qui a donné lieu, à leur propos, aux hypothèses les plus variées comme aux interprétations les plus aberrantes. Il était temps de remédier à cette lacune et d'offrir, à tous ceux qu'intéresse l'histoire de cet ordre controversé, une base solide pour l'étude de ses actes, de ses symboles et de sa philosophie.

C'est en effet dans les sceaux, comme dans un blason ou une devise, que l'on mettait généralement, au Moyen Âge, l'essentiel de ses idées et idéaux.

Le fait que Paul de Saint-Hilaire, auteur de nombreux ouvrages sur la symbolique, en ait relevé dans les archives plus de cent empreintes a déjà de quoi surprendre. Mais la variété de leurs sujets, les conclusions qu'il est amené à en tirer, remettent en question plusieurs des jugements hâtifs qui ont été portés sur cette chevalerie par les écrivains spécialisés.

Il ne fait pas de doute qu'avec la publication de ce catalogue raisonné, désormais ouvrage de référence en la matière, de nouvelles clartés sont projetées sur certains points restés longtemps obscurs dans l'histoire de l'ordre du Temple. Il sera d'une aide précieuse pour tous ceux qui voudront, à l'avenir, aborder les énigmes posées par le procès et la condamnation des Templiers.

Couverture : Christian Zimmermann



ISBN 2-86714-110-9
ISSN 1161-014X

140 F